

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 3^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTEGRAL — 49^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 15 Juin 1967.

SOMMAIRE

1. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlimentaires. — Annonce de candidatures (p. 1839).
2. — Fixation de l'ordre du jour (p. 1840).
Ordre du jour complémentaire : MM. Médecin, le président, Defferre, Ruffe, Mondon, Duhamel, Frey, ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement ; de Grailly, Cermolacce.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Mondon, de Grailly, Defferre, Fanton, Duhamel.
Rejet, au scrutin, de l'ordre du jour complémentaire.
3. — Prise d'acte du dépôt d'une motion de censure (p. 1844).
4. — Politique étrangère. — Déclaration du Gouvernement (p. 1844).
M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.
5. — Haute Cour de justice. — Scrutin pour l'élection de douze juges titulaires (p. 1847).
Suspension et reprise de la séance.
6. — Politique étrangère (suite). — Débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1848).
MM. Boscary-Monsservin, Pleven, Jacques Vendroux.
Renvoi de la suite du débat.
7. — Haute Cour de justice. — Résultat du scrutin pour l'élection de douze juges titulaires (p. 1855).
8. — Ordre du jour (p. 1855).

* (2 f.)

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Annonce de candidatures.

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des demandes de désignation de membres chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlimentaires. L'Assemblée voudra sans doute confier aux diverses commissions intéressées le soin de remettre à la présidence le nom de leurs candidats dans le plus bref délai. (Assentiment.)

Dans ces conditions :

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales serait appelée à désigner :

Un candidat pour le Conseil supérieur de la mutualité (application de l'article 53 du code de la mutualité) ;

Trois candidats pour le Conseil supérieur de la sécurité sociale (application du décret n° 63-722 du 13 juillet 1963) ;

Deux candidats pour le Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés (application du décret n° 59-954 du 3 août 1959) ;

Un candidat pour le Conseil supérieur du service social (application du décret n° 62-895 du 31 juillet 1962) ;

Un candidat titulaire et un candidat suppléant pour le Conseil supérieur des prestations sociales agricoles (application du décret du 3 août 1964).

La commission des finances, de l'économie générale et du plan serait appelée à désigner :

Un candidat titulaire et un candidat suppléant pour le Conseil supérieur des prestations sociales agricoles (application du décret du 3 août 1964) ;

Deux candidats pour la Commission centrale de contrôle des opérations immobilières (décret du 28 août 1949) ;

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République serait appelée à désigner :

Quatre candidats pour le Conseil national des services publics départementaux et communaux (application du décret n° 60-69 du 12 janvier 1960).

La commission de la production et des échanges serait appelée à désigner :

Trois candidats pour la commission plénière de contrôle du conseil d'administration de la caisse nationale de crédit agricole (application du décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949) ;

Deux candidats pour le Comité national de propagande en faveur du vin (décret du 22 mai 1957) ;

Deux candidats pour le Comité de contrôle du fonds forestier national (décret du 30 décembre 1966) ;

Un candidat titulaire et un candidat suppléant pour le Conseil supérieur de l'aménagement rural (décret du 3 août 1964) ;

Un candidat titulaire et un candidat suppléant pour le Conseil supérieur de l'hydraulique (décret du 3 août 1964) ;

Un candidat titulaire et un candidat suppléant pour le Conseil supérieur des prestations sociales agricoles (application du décret du 3 août 1964).

Ces candidatures seront soumises à la ratification de l'Assemblée, en application de l'article 26 du règlement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 2 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 23 juin, inclus :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement :

Cet après-midi et ce soir jusqu'à 1 heure du matin, et vendredi 16 juin, après-midi et soir, déclaration du Gouvernement suivie de débat sur la politique étrangère.

Mardi 20 juin, après-midi et soir jusqu'à 1 heure du matin,

Mercredi 21, après-midi et soir jusqu'à 1 heure du matin,

Jeudi 22, après-midi, jusqu'à 17 heures, et soir, de 21 heures à 1 heure du matin,

Projet de loi d'orientation foncière et urbaine, la discussion générale étant organisée sur 10 heures, dont 7 heures pour les groupes, et les inscriptions devant être remises à la présidence au plus tard le mardi 20 juin, à midi.

Vendredi 23 juin, après la séance réservée à une question orale :

Propositions de loi de MM. Wagner et Claudius-Petit, relatives aux ventes d'immeubles ;

Projet de loi relatif à la réquisition temporaire pour les jeux olympiques de Grenoble ;

Deuxième lecture du projet relatif à l'assurance maritime ;

Deuxième lecture du projet relatif aux événements de mer ;

Troisième lecture du projet relatif à la Cour de cassation ;

Éventuellement, deuxième lecture du projet relatif à l'amélioration de l'habitat.

II. — Décision de la conférence des présidents :

La conférence des présidents a décidé que le débat et le vote sur la motion de censure, déposée en dernière lecture du projet relatif aux pouvoirs spéciaux, seraient inscrits en tête de l'ordre du jour du vendredi 16 juin, après-midi, le scrutin ne pouvant être ouvert avant 15 heures 30.

III. — Question orale inscrite par la conférence des présidents :

Vendredi 23 juin, après-midi : une question orale, sans débat, de M. Maujolián du Gasset à M. le ministre d'Etat chargé de la fonction publique.

Le texte de cette question sera publié en annexe au compte rendu intégral des séances de ce jour.

IV. — Ordre du jour complémentaire soumis à la décision de l'Assemblée :

La conférence des présidents propose à l'Assemblée de fixer aux dates ci-après les scrutins dans les salles voisines de la salle des séances pour les nominations suivantes :

Le mardi 20 juin, après-midi :

4 membres de l'Assemblée appelés à la représenter auprès du ministre de l'information,

Et 3 membres de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

Le mercredi 21 juin, après-midi :

5 membres du Parlement européen,

Et 3 membres titulaires de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Le jeudi 22 juin, après-midi :

3 membres suppléants de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe,

Et 2 membres de la Commission centrale de classement des débits de tabac.

Les candidatures au Parlement européen et à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe devront être remises à la présidence la veille du scrutin, à 18 heures.

Il est rappelé que l'Assemblée doit procéder, cet après-midi, après la déclaration du ministre des affaires étrangères, à la nomination, par scrutins successifs dans les salles voisines de la salle des séances, de :

12 juges titulaires et 6 juges suppléants à la Haute Cour de justice.

Sur l'ordre du jour complémentaire, la parole est à M. Médecin.

M. Jacques Médecin. Monsieur le président, mesdames, messieurs, à propos de l'ordre du jour de nos travaux, je voudrais, au nom du groupe Progrès et démocratie moderne, formuler deux observations suivies de deux questions précises.

Première observation : il avait été prévu de consacrer la séance réservée aux questions orales du vendredi 23 juin aux questions concernant la situation des anciens combattants et victimes de guerre, et à celles relatives à la fonction publique.

Il a été envisagé par la conférence des présidents que les questions orales sur les anciens combattants, dont celles de MM. Cazenave et Jean Moulin au nom de notre groupe, seraient discutées le vendredi 30 juin. Nous aimerions, pour notre part, en avoir confirmation. C'est là ma première question.

D'une manière générale, en ce qui concerne les questions orales, notre groupe regrette qu'en dépit de toutes les demandes formulées au cours de cette session, n'aient pu être inscrites à l'ordre du jour, notamment, les questions orales de M. Francis Palmero sur l'indemnisation des rapatriés, et de M. Jean-Marie Commey sur le prix du maïs.

J'indique également au rapporteur de la commission des lois, pour les problèmes du règlement, que notre groupe a demandé, dans une proposition de résolution, la possibilité d'inscrire, à la diligence de la conférence des présidents, une ou deux questions orales en tête de l'ordre du jour de chaque séance. Nous souhaitons que cette proposition soit examinée.

Ma seconde observation a trait aux propositions de loi sur l'amnistie générale des faits en relation avec les événements d'Algérie.

Pour sa part, notre groupe a déposé, le 6 avril, un texte et a demandé à la fois la rédaction du rapport et l'inscription de cette proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Bien entendu, l'absence de M. Cavitant, pour cause de maladie, apporte un retard que nous comprenons parfaitement. Nous adressons à notre collègue nos vœux de complet rétablissement et de prompt retour à l'Assemblée. Mais nous estimons que la commission des lois peut très bien désigner un autre rapporteur.

La question précise que je pose au Gouvernement est la suivante : le Gouvernement, qui est maître de l'ordre du jour, peut-il envisager une ou deux séances soit le lundi 19 juin, soit le lundi 26 juin, pour inscrire à l'ordre du jour prioritaire les propositions de loi sur l'amnistie ?

Ainsi serait définitivement réglé un problème qui tourmente de nombreuses familles et sa solution permettrait, après de douloureuses épreuves, de refaire l'unité nationale.

Nous sommes d'ailleurs persuadés que le Sénat voterait sans difficulté, c'est-à-dire sans amendement, une proposition de loi d'amnistie générale adoptée par l'Assemblée nationale. Ce seraient l'honneur et la fierté de cette Assemblée qu'au cours de la première session de cette nouvelle législature soit voté un texte tant attendu.

Il dépendra de la réponse du Gouvernement que nous votions, en cas de scrutin, contre l'ordre du jour complémentaire qui nous est proposé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. En ce qui concerne les questions orales relatives aux anciens combattants j'indique à M. Médecin que la conférence des présidents s'efforcera de les faire venir devant l'Assemblée si, naturellement, l'ordre du jour des travaux de celle-ci le permet.

Sur le second problème, je constate que le Gouvernement a entendu M. Médecin, et probablement lui répondra-t-il en son temps.

La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Monsieur le président, j'ai demandé la parole à la fois sur l'ordre du jour complémentaire et pour un rappel au règlement.

Si vous me le permettez, je commencerai par le rappel au règlement. J'ai pour M. Médecin la plus grande sympathie et, s'il m'y autorise, la plus vive amitié.

Il n'en reste pas moins que ce matin, quand j'ai téléphoné au service de la séance pour me faire inscrire sur l'ordre du jour, j'ai demandé si d'autres orateurs étaient inscrits. Le fonctionnaire que j'interrogeais m'a déclaré : je ne peux vous répondre immédiatement mais je vais m'en informer. Quelques minutes après, il me rappelait pour m'indiquer qu'il n'y avait aucun inscrit.

Or, contrairement à ce qui m'a été affirmé, je constate aujourd'hui qu'un de mes collègues a obtenu la parole avant moi. Je me réjouis, certes, que ce soit M. Médecin, mais je tenais à souligner le fait, car ce n'est pas la première fois qu'il se produit. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.* — *Exclamations sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

A plusieurs reprises déjà, le représentant de notre groupe ayant demandé l'inscription d'orateurs soit en vue d'un rappel au règlement, soit pour intervenir au début d'un débat, il lui a été répondu qu'aucun orateur n'était inscrit. Or, il nous a été donné ensuite de constater en séance que d'autres orateurs avaient bien été inscrits avant les nôtres.

Je vous demande donc, monsieur le président, de faire procéder à une enquête sur ce point, car ces procédés sont quelque peu anormaux.

Enfin, en ce qui concerne l'ordre du jour, M. Médecin s'est adressé au Gouvernement et il a bien fait. Mais — et M. le président l'a fort bien souligné, lorsqu'il a donné lecture des décisions de la conférence des présidents — il y a deux ordres du jour : l'ordre du jour prioritaire, fixé par la conférence des présidents à la demande du Gouvernement, et l'ordre du jour complémentaire, fixé par la conférence des présidents et, le cas échéant, par l'Assemblée elle-même, avec ou sans l'accord du Gouvernement.

Je demande donc, non pas au Gouvernement car je connais par avance sa réponse, mais à l'Assemblée, aux groupes qui la composent, d'inscrire à l'ordre du jour de nos travaux, avant la fin de cette session, la discussion de la proposition de loi sur l'amnistie. Je rappelle qu'il y a plus de trois semaines, lors d'une réunion de la conférence des présidents, j'ai demandé que le rapport de M. Capitant soit déposé. M. Capitant a pris alors l'engagement formel — et vous étiez présent, monsieur le président — de déposer son rapport en temps utile pour permettre à l'Assemblée d'en examiner les conclusions avant la fin de ce mois. Or, ce rapport n'a pas été déposé et, la semaine suivante, au cours d'une réunion de la conférence des présidents, j'ai renouvelé ma demande. M. Capitant a confirmé alors son engagement.

Huit jours après — vous voyez donc que cette affaire remonte à plus d'un mois — j'ai réitéré ma demande. Et, hier encore j'ai demandé, pour la quatrième fois, l'inscription de cette proposition de loi à l'ordre du jour ; on m'a répondu que M. Capitant était malade.

Mes chers collègues, je suis navré que M. Capitant soit souffrant et je lui souhaite, à mon tour, un prompt et complet rétablissement.

Cela dit, M. Capitant peut être remplacé et nombreux, sans doute, seraient les députés, surtout dans les rangs de la majorité...

M. André Fanon. Certes !

M. Gaston Defferre. ... qui seraient enchantés de rapporter la proposition de loi sur l'amnistie, ne serait-ce que pour être agréables au Gouvernement ! Il serait donc facile de trouver un membre de l'union démocratique pour la V^e République qui accepterait de présenter le rapport, permettant ainsi d'engager le débat avant la fin de la session.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir mettre ma proposition aux voix. J'accompagne (d'ailleurs cette requête d'une demande de scrutin public. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*))

M. le président. Monsieur Defferre, naturellement je vais faire procéder à une enquête pour savoir comment vous avez été, en quelque sorte, « doublé ». Je parle ici en termes sportifs. (*Sourires.*)

Je suis certain que ni M. Médecin ni la présidence ne sont responsables de cette situation, mais une enquête sera tout de même effectuée.

Quant au fonctionnement interne de la commission des lois, ses membres ne peuvent que prendre acte de vos propos.

Enfin, je mettrai aux voix l'ordre du jour complémentaire par scrutin, comme vous me l'avez demandé.

La parole est à M. Ruffe.

M. Hubert Ruffe. Monsieur le président, au cours de cette session, douze questions orales avec débat ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée, concernant les calamités agricoles. C'est dire l'importance et l'étendue des calamités subies dans de nombreux départements.

A la conférence des présidents de mercredi dernier, le représentant de notre groupe a demandé que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour. M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement a répondu qu'il prenait note de cette demande et qu'à la prochaine conférence des présidents — c'est-à-dire celle d'hier soir — il ferait connaître la date à laquelle ce débat pourrait avoir lieu.

Or non seulement aucune date n'a été indiquée, mais il semble bien que le Gouvernement n'ait pas retenu cette demande.

Les exploitants agricoles qui, par expérience, appréhendent les mois d'été, particulièrement propices à des perturbations atmosphériques trop souvent, hélas ! dévastatrices, seront amèrement déçus du peu de cas que le Gouvernement fait de ce problème, ensuite de la carence persistante dont il fait preuve quant à l'application de la loi du 10 juillet 1964 entrée en vigueur à dater du 1^{er} janvier 1965.

Permettez-moi, monsieur le président, d'élever, en leur nom et au nom de mon groupe, une énergique protestation contre une telle attitude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Je donne acte à M. Ruffe de ses observations.

M. André Fanon. Elles n'avaient aucun rapport avec un rappel au règlement !

M. Raymond Mondon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Mondon.

M. Raymond Mondon. Monsieur le président, au nom du groupe des républicains indépendants, je sollicite de l'Assemblée une suspension de séance d'un quart d'heure environ.

M. le président. Avant que la séance soit suspendue, vous serez sans doute d'accord pour que je donne la parole à ceux de vos collègues qui désirent expliquer leur vote...

M. Raymond Mondon. Bien sûr !

M. le président. ... à raison — je le rappelle — d'un orateur par groupe !

La parole est à M. Duhamel.

M. Jacques Duhamel. M. Médecin a posé une question au Gouvernement en précisant que, de la réponse qui serait faite à cette question dépendrait le sens du vote de notre groupe.

Puis-je demander au Gouvernement s'il désire répondre ?

M. le président. Le Gouvernement désire-t-il répondre ? Est-il en mesure de répondre ?

M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs, cette question a déjà été posée, effectivement, à deux ou trois reprises à la conférence des présidents.

M. Capitant avait alors fait savoir qu'il étudiait cette affaire et que, dès que son rapport serait prêt, il le déposerait.

Je m'étonne donc aujourd'hui que, profitant de la maladie de M. Capitant (*Vives protestations sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*) — c'est cependant la vérité...

Sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne. Non ! non !

M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement. ... que, profitant, dis-je, de l'absence de M. Capitant, on veuille dès aujourd'hui faire inscrire cette question à l'ordre du jour.

Puisque M. Defferre a demandé un scrutin, il appartiendra à l'Assemblée de se prononcer sur l'ordre du jour complémentaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. Gaston Defferre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Defferre, pour répondre au Gouvernement, dernier orateur dans ce débat inopiné.

M. Gaston Defferre. M. le ministre d'Etat vient de dire que j'aurais profité de l'absence de M. Capitant pour demander l'inscription de ce débat à l'ordre du jour.

Or M. Frey a été témoin, à la conférence des présidents, des demandes réitérées que j'ai présentées dans ce sens depuis plus d'un mois et hier encore, après qu'il nous a été annoncé que M. Capitant était malade, M. Frey était encore témoin quand j'ai demandé que la commission des lois — représentée alors par M. de Grailly — désigne un rapporteur, suppléant M. Capitant.

Je n'ai donc pas cherché à profiter de l'absence de M. Capitant, pour lequel j'ai beaucoup de sympathie, à titre personnel. Je regrette son absence et lui souhaite de nouveau un prompt rétablissement. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Michel de Grailly. Je demande la parole au nom de la commission des lois.

M. le président. Je rappelle que, réglementairement, un orateur par groupe peut prendre la parole pour une explication de vote. Il est vrai, monsieur de Grailly, que l'union pour la V^e République n'a pas encore expliqué le sien. Mais pour ce qui concerne la commission des lois, j'ai précisé que l'Assemblée n'avait pas, en séance publique, à s'immiscer dans le fonctionnement de cette commission, dont les membres prendront acte des observations de M. Defferre, comme d'ailleurs M. Capitant le fera. Si néanmoins vous désirez prendre la parole, monsieur de Grailly, je vous la donne pour expliquer le vote du groupe de l'union démocratique pour la V^e République.

M. Michel de Grailly. Monsieur le président, je vous remercie d'user de ce moyen de procédure pour me donner la parole. Peut-être n'était-il pas besoin d'y avoir recours. En effet, je veux me borner à indiquer, au nom de la commission des lois, qui s'est réunie ce matin, que si M. Defferre ou un membre de son groupe avait demandé à cette commission, comme il en avait lui-même manifesté hier l'intention — c'est exact — de désigner un rapporteur en remplacement de M. Capitant, la commission ne s'y serait certainement pas opposée. Notre groupe n'y aurait pas fait d'objection dans la mesure où il serait apparu que M. Capitant ne pourrait présenter son rapport à la commission avant la fin de la session, comme il s'y était engagé.

Or je constate que ni M. Defferre, ni aucun membre de son groupe n'ont présenté cette demande à la commission.

M. André Fanton. C'est une manœuvre !

M. Michel de Grailly. Quant à la proposition que M. Defferre vient de soumettre à l'Assemblée, je souhaite qu'elle soit repoussée, car je ne conçois pas comment une proposition de loi pourrait être inscrite à l'ordre du jour si elle n'a fait l'objet

d'aucun rapport et si la commission n'en a pas encore délibéré. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. Gaston Defferre. Je demande la parole pour répondre à la commission des lois.

M. le président. M. de Grailly a donné à l'Assemblée des explications fort pertinentes.

Croyez-vous, monsieur Defferre, qu'il soit utile d'insister ?

M. Gaston Defferre. Puisqu'il a parlé en qualité de vice-président de cette commission, je m'adresse à lui pour lui demander de bien vouloir, à ce titre, réunir la commission afin qu'elle désigne un rapporteur à la place de M. Capitant. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. André Fanton. C'est ce matin qu'il fallait faire cette proposition. La commission était alors réunie.

M. Paul Cermolacce. Je demande la parole.

M. le président. Il est temps d'en finir avec cette affaire, au demeurant fort simple. Monsieur Cermolacce, votre groupe s'est déjà expliqué par la voix de M. Ruffe. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Paul Cermolacce. Dans ces conditions, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Soit, vous avez la parole pour un rappel au règlement.

M. Paul Cermolacce. Monsieur le président, M. Ruffe est intervenu pour un rappel au règlement.

M. le président. Pour une explication de vote !

M. Paul Cermolacce. En ce qui concerne la question qui vient d'être soulevée, je déclare au nom de mon groupe, sans préjuger sa position sur le fond du débat, qu'il y a lieu d'examiner l'ensemble des problèmes intéressant les rapatriés et, plus particulièrement, la question — prioritaire à notre avis — de l'indemnisation. (*Interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. André Fanton. Il ne s'agit pas de cela. C'est cela, sans doute, que vous appelez l'amalgame !

M. Paul Cermolacce. Cette question ne saurait être isolée des autres, touchant l'amnistie. Le groupe communiste ne s'oppose pas à ce que ces divers problèmes soient inscrits à l'ordre du jour des prochaines séances de notre Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour que la suspension de séance soit bien mise à profit par les groupes, il importe que chacun sache exactement sur quoi l'Assemblée sera appelée à se prononcer.

A la reprise de la séance, elle n'aura pas à voter sur une proposition tendant à l'inscription d'une affaire à l'ordre du jour avant la fin de la session. Le règlement s'y oppose. Elle votera purement et simplement sur l'ordre du jour complémentaire dont j'ai donné lecture au début de la séance et qui comporte un certain nombre de scrutins.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures trente minutes, est reprise à seize heures dix minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Avant de mettre aux voix, par scrutin public, l'ordre du jour complémentaire, je vais donner la parole aux représentants des groupes qui n'ont pas encore expliqué leur vote. Cette procédure me paraît correcte.

La parole est à M. Mondon.

M. Raymond Mondon. Je rappelle, après M. le président, que l'Assemblée va voter sur l'ordre du jour complémentaire — le seul ordre du jour, d'initiative parlementaire, qui puisse être discuté par l'Assemblée — qui a été établi hier soir par la conférence des présidents et accepté à l'unanimité par les présidents de groupe, sans la moindre contestation. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.*)

Le président du groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste a effectivement évoqué le problème de l'amnistie. Mais, quand il s'est agi de se prononcer sur l'ensemble de l'ordre du jour, plus personne n'a soulevé la question.

Nous étions donc en droit d'attendre de tous les présidents de groupe que l'ordre du jour complémentaire ne serait pas remis en cause cet après-midi, en séance publique.

D'autre part, en l'absence de M. Capitant, M. de Grailly a rappelé fort opportunément, au nom de la commission des lois, qu'aucun membre de la fédération n'avait demandé ce matin, en commission, qu'un autre rapporteur fût désigné à la place de M. Capitant, ni que les propositions de loi sur l'amnistie fussent inscrites à l'ordre du jour des prochains travaux de la commission.

Voilà deux faits importants qui démontrent que l'intervention de M. Defferre — il m'excusera de le lui dire, malgré toute la sympathie que je lui porte! (*Rires et exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*) n'était purement et simplement qu'une manœuvre de procédure, une manœuvre politique. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.*)

S'agissant de l'amnistie, hier après-midi encore le groupe des républicains indépendants s'en est entretenu très longuement avec M. le Premier ministre. Nous lui avons posé des questions et fait part de nos intentions et de notre volonté.

Aussi demanderai-je à M. de Grailly s'il est disposé à réunir le plus rapidement possible la commission des lois, dont il est vice-président, pour nommer un autre rapporteur au cas où l'état de santé de M. Capitant ne s'améliorerait pas. Ainsi pourrions-nous examiner ces propositions de loi.

Si, au contraire, comme nous le souhaitons, l'état de santé de M. Capitant, rapporteur de ces questions depuis plusieurs années, s'améliore rapidement, nous lui demanderons de rapporter ces propositions le plus vite possible devant la commission.

C'est dans cet esprit que notre groupe votera l'ordre du jour complémentaire qui a été accepté, je le répète, à l'unanimité des présidents des cinq groupes composant l'Assemblée. Encore une fois, nous trouvons surprenant qu'un ou deux présidents de groupe remettent en cause cet ordre du jour. Nous ne voyons là qu'une manœuvre. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.* — *Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. de Grailly, vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Michel de Grailly. Autant je pense, comme M. Mondon, que l'Assemblée devrait marquer sa désapprobation de la manœuvre à laquelle nous assistons (*Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste*), autant je considère comme légitime le soulci qui a été manifesté, par M. Defferre en particulier, aux fins de savoir si les propositions de loi sur l'amnistie pourraient être effectivement rapportées avant la fin de la session.

M. Defferre m'a demandé s'il serait possible de convoquer d'urgence la commission des lois pour nommer éventuellement un nouveau rapporteur dans l'hypothèse où l'absence de M. Capitant se prolongerait.

J'ai tenu compte de cette demande et pendant la suspension de séance je me suis mis en rapport avec M. Capitant. Celui-ci m'a fait savoir qu'il serait entièrement rétabli à la fin de la semaine, qu'il pourrait reprendre toutes ses activités et que, de ce fait, ses intentions n'étaient pas changées.

Dans ces conditions, monsieur le président, je renonce à convoquer, comme j'en avais l'intention, la commission des lois pour demain matin puisque nous avons l'assurance formelle de la présence prochaine de M. Capitant parmi nous. Et l'Assemblée ne saurait mettre en doute sa parole, d'autant moins que ce ne sera pas le premier texte sur l'amnistie qu'il aura rapporté.

J'estime donc que la présente discussion devient, c'est le moins qu'on puisse dire, sans objet. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Je voudrais rappeler notamment à notre excellent collègue M. Mondon (*Exclamations sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République*) que je m'étais efforcé de ne mettre personne en cause. J'ai cité M. de Grailly en sa qualité de vice-président de la commission des lois, mais j'ai toujours évité de donner à mon propos un caractère de tactique procédurière. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

Mais puisque M. Mondon a voulu rabaisser le débat (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.* — *Protestations sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République*), je poserai la question autrement.

Pendant la campagne électorale, monsieur Mondon (*Exclamations sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.* — *Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste*), un grand nombre de députés, et spécialement les porte-parole de votre groupe, se sont prononcés en faveur de l'amnistie. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Aujourd'hui, la question est de savoir si nous allons discuter de l'amnistie en temps utile. Car demain il sera trop tard. Et puisque j'ai été mis en cause par le président du groupe des républicains indépendants, je demande si oui ou non les républicains indépendants sont décidés à tenir leur parole.

En ce qui concerne la procédure, nous savons tous que le Gouvernement peut, en usant de l'ordre du jour prioritaire, occuper l'Assemblée jusqu'à la fin de la session. M. Frey, ministre d'Etat, ne nous a d'ailleurs pas caché hier qu'il voulait faire venir en discussion un grand nombre de projets de loi avant la fin du mois.

Si donc l'Assemblée accepte aujourd'hui l'ordre du jour complémentaire tel qu'il est proposé, elle refusera, par là même, que soient inscrites à l'ordre du jour les propositions de loi sur l'amnistie. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.* — *Interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Cela signifiera aussi que le Gouvernement ne veut pas que ces textes viennent en discussion et que le groupe des indépendants, qui a pris des engagements précis, est décidé à ne pas les tenir. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Fanton.

M. André Fanton. A entendre les deux dernières explications de vote, nous pouvons nous demander où nous en sommes.

L'ordre du jour complémentaire est très clair puisqu'il prévoit la désignation de membres de notre Assemblée pour la représenter notamment dans divers organismes extraparlimentaires. Ces nouveaux scrutins sont d'ailleurs imputables à l'opposition puisque certains de ses membres qui avaient été désignés pour siéger dans ces organismes ont démissionné et qu'il convient de les remplacer. (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Gaston Defferre. Vous avez triché lors de ces désignations.

M. Fernand Darchicourt. C'est votre tricherie qui est la cause de ces démissions.

M. le président. Seul M. Fanton a la parole.

M. André Fanton. M. Defferre vient de déclarer que le vote sur l'ordre du jour complémentaire aurait valeur indicative et traduirait l'attitude des groupes face au problème de l'amnistie.

Le représentant du groupe communiste a pris soin de préciser qu'il s'agissait non seulement de l'amnistie mais de l'indemnisation des rapatriés.

Pour notre part, nous considérons qu'il faut revenir au véritable objet du débat.

M. Defferre, aujourd'hui, est le principal animateur de ceux qui, dans cette Assemblée, demandent l'amnistie. Or, si nous avions suivi ses conseils il y a quelques années, il n'y aurait pas de débat de ce genre puisqu'il proposait tout simplement de fusiller tous ceux qui étaient hostiles à la République! (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

Monsieur le président, voilà une heure un quart que cette séance, qui devait être consacrée à un débat capital sur la politique étrangère du Gouvernement, est commencée sans que nous ayons encore entamé ce débat qui avait pourtant été réclamé avec insistance, notamment par M. Defferre et ses amis. En effet, n'avaient-ils pas, la semaine dernière, opposé la question préalable à un projet régulièrement inscrit à l'ordre du jour, afin de protester contre le fait que le débat sur la politique étrangère du Gouvernement n'était pas inscrit à notre calendrier pour une date plus avancée?

Voici qu'à l'heure où ce débat va enfin s'ouvrir, nous assistons à des manœuvres qui n'ont pour effet que de retarder la discussion d'un problème qui intéresse l'ensemble des Français. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Pour l'instant nous devons nous prononcer sur la seule et unique question de savoir si nous devons ou non accepter l'ordre du jour complémentaire. Sans vraiment aucune hésitation et afin d'assurer le fonctionnement régulier du Parlement, nous voterons cet ordre du jour. (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Duhamel.

M. Jacques Duhamel. Souhaitant, moi aussi, que s'ouvre le débat de politique étrangère, je me bornerai à rappeler que le groupe Progrès et démocratie moderne a proposé tout à l'heure qu'en complément des travaux d'ores et déjà inscrits à notre ordre du jour, la journée de lundi 26 juin soit réservée à la discussion des textes concernant l'amnistie. Je voudrais savoir si le Gouvernement accepte d'ores et déjà que cette date soit retenue. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. Ce problème sera examiné lors de la prochaine conférence des présidents. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Je mets aux voix l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

Je suis saisi par la fédération de la gauche démocrate et socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	479
Nombre de suffrages exprimés.....	477
Majorité absolue	239
Pour l'adoption	234
Contre	243

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

— 3 —

PRISE D'ACTE DU DEPOT D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. J'ai reçu hier, à quinze heures trente, en application de l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution, le document suivant :

« Motion de censure.

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que le Gouvernement justifie aujourd'hui sa demande de pouvoirs spéciaux par des difficultés cachées jusqu'ici au peuple français, alors qu'il n'a cessé, pendant la récente campagne électorale, de prétendre que la situation de la France était excellente,

« Considérant que le Premier ministre a refusé de soumettre au jugement de la représentation nationale un véritable programme de gouvernement et qu'il exige malgré tout la confiance du Parlement sur une exorbitante délégation de pouvoir qui dessaisit, en fait, les élus du rôle que le peuple vient de leur confier,

« Estimant que les problèmes posés par le Marché commun concernent l'ensemble de la population et doivent, en conséquence, être examinés par la représentation nationale et qu'ils ne sont évoqués par le Gouvernement que pour dissimuler le caractère inquiétant des méthodes retenues et des mesures envisagées par lui dans les domaines de la sécurité sociale,

de l'emploi, de la décentralisation, de l'organisation régionale et des revenus des salariés,

« Censure le Gouvernement, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution » (1).

En application du troisième alinéa de l'article 152 du règlement, l'Assemblée prend acte de ce dépôt.

Conformément à l'ordre du jour fixé, le débat et le vote sur cette motion de censure auront lieu demain, vendredi 16 juin, après-midi. Mais il est entendu que le vote ne pourra intervenir, en tout état de cause, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, avant quinze heures trente.

— 4 —

POLITIQUE ETRANGERE

Déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère et le débat sur cette déclaration.

Avant de donner la parole à M. le ministre des affaires étrangères, j'indique tout de suite à l'Assemblée qu'aussitôt après cette déclaration, la séance sera suspendue pendant une demi-heure, comme cela a été prévu à la conférence des présidents la semaine dernière, afin de permettre à nos collègues de participer au scrutin qui sera ouvert dans les salles voisines pour l'élection des juges à la Haute Cour de justice.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, la déclaration que j'ai eu l'honneur de faire le 7 juin dernier devant l'Assemblée nationale au nom du Gouvernement a défini les vues et les positions de la France au sujet de la crise du Moyen-Orient, qui était alors, du moins pour ce qui est des combats à son point culminant. C'est à mettre à jour et à compléter cette déclaration, même si nous n'avons pas encore le recul qui serait nécessaire, que j'entends consacrer la première partie de mon exposé d'aujourd'hui. Je parlerai ensuite des autres questions principales qui intéressent notre politique extérieure, à commencer par les affaires européennes.

La guerre, hélas, ne s'est pas arrêtée sitôt l'appel unanime au cessez-le-feu lancé par le conseil de sécurité. Les combats les plus durs, les plus sanglants aussi, ont même été livrés après, en territoire syrien, et se sont prolongés jusqu'à dimanche au prix de lourdes pertes. Pendant cette période, de quelques jours seulement, mais où les heures étaient longues, les Nations Unies ont été, disons-le franchement, dans l'incapacité de jouer vraiment leur rôle, parce qu'aussitôt après l'unanimité réalisée le 6 juin et que j'avais saluée l'autre jour en en marquant la portée, les oppositions se sont manifestées à nouveau et ont rendu toute véritable action pour le moment impossible. Déplorable situation, qui ne nous fait que regretter davantage que n'ait pas été entendue la suggestion faite le 25 mai par la France en vue d'une coopération des quatre puissances, laquelle peut-être en s'exerçant à temps, aurait pu changer le cours des événements et orienter vers ce règlement négocié des problèmes de fond qui, de toutes manières, reste indispensable, parce qu'il est la condition d'une paix véritable.

Mais rien ne sert d'épiloguer sur le passé. La situation est désormais radicalement transformée. C'est ce qu'il faut maintenant considérer, quant aux données immédiates et quant aux perspectives d'avenir.

Pendant les quelques jours de son attaque foudroyante, l'Etat d'Israël a remporté la victoire militaire, annihilant les forces armées adverses et occupant un territoire énorme, en proportion du moins du sien propre, péninsule du Sinaï de Gaza au canal de Suez et à Charm el Cheikh, Cjordanie ou Palestine arabe y compris la vieille ville de Jérusalem, enfin confins occidentaux de la Syrie le long de sa propre frontière. Par là même, il a pris en charge une population musulmane, qu'il n'est pas possible de chiffrer exactement pour le moment, mais

(1) La motion porte les cinquante-quatre signatures suivantes :

MM. Mitterrand, Waldeck Rochet, Gny Mollet, Fajon, Bilières, Paul Laurent, Defferre, Bailanger, Arraut, Ayme, Baillet, Berthouin, Barel, Bertrand, Bouthière, Bustin, Deivainquière, Casagne, Darchicourt, Eloy, Delmas, Desouches, Dumortier, Fabre, Garcin, Grenier, Levot, Lagorce, Guérin, Daviaud, Lavielle, Morievat, Loo, Marosell, Naveau, Millet, Marin, Odru, Planeix, Prat, Quettier, Ruffe, Vais, Pimont, Dard, Deiorme, Spénale, Messot, Ver, Duraffour, Filliond, Leccia, Estier, Vinson.

qui est considérable par rapport à sa propre population et qui comprend notamment environ trois quarts de million de ces réfugiés de Palestine que les Nations unies entretiennent dans leurs trop célèbres camps depuis l'armistice de 1949.

L'on sait les conséquences que le gouvernement israélien tire d'une pareille carte de guerre. Elles ont été succinctement définies dans la déclaration faite le 12 juin devant son Parlement par le président du conseil M. Eshkol. Israël vainqueur entend régler directement les conditions de la paix avec chaque Etat arabe intéressé successivement. Il ne s'agit plus d'en revenir aux procédures des Nations unies qu'il estime avoir fait la preuve de leur inefficacité. Les conditions de la paix, cela semble d'ailleurs signifier beaucoup, beaucoup plus en tout cas que ce qui était dit auparavant, lorsqu'il s'agissait avant tout de la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba.

Du côté des Arabes, la défaite a tout bouleversé, jusqu'au fond des choses et jusqu'au fond des âmes. Je ne vise pas tant la situation politique et le régime de chacun, dont il ne m'appartient évidemment pas de parler à cette tribune, et dont je me bornerai à dire que la porte est ouverte à toutes les éventualités. Je pense au choc créé par les événements, au traumatisme qui frappe tous ces peuples, dont les effets n'apparaîtront qu'à la longue et qui sont difficiles à mesurer en durée et en profondeur.

Ce que l'on peut dire dès à présent, s'agissant des positions arabes vis-à-vis d'Israël, c'est que le dialogue est devenu encore plus difficile que par le passé. Il faudra tenir compte d'autre part des réactions passionnées qui ont conduit à la rupture complète des Arabes avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, à l'arrêt du fonctionnement du canal de Suez, au boycott du pétrole. C'est un aspect de la situation dont les conséquences ne peuvent encore être évaluées.

A côté d'Israël, à côté des pays arabes, les grandes puissances elles-mêmes ne sont pas pour le moment en mesure de jouer le rôle qui est le leur de par les responsabilités générales qui leur incombent et que j'avais cherché, la semaine dernière, à esquisser devant l'Assemblée nationale. Bien au contraire, il résulte de leurs oppositions un élément supplémentaire de division, sinon de conflit. Je viens de dire que les Etats-Unis se trouvaient, provisoirement peut-être, mais complètement, coupés du monde arabe. L'Union soviétique de son côté, suivie par la plupart des pays de l'Europe orientale, a rompu de son propre chef ses relations diplomatiques avec Israël et nous serions les derniers à sous-estimer pour le présent, mais surtout pour l'avenir, les conséquences d'une telle décision. En d'autres termes, la guerre froide, en admettant qu'elle en ait jamais été éliminée, risque de reprendre en force dans le Moyen-Orient.

Ainsi, après la crise militaire violente, mais localisée, qui vient de prendre fin, tous les éléments d'une crise politique d'une exceptionnelle gravité sont maintenant réunis.

C'est à la prévenir, parce qu'il n'était pas difficile d'en prévoir les conséquences, que tous les efforts de la France s'étaient employés au cours des dernières semaines. Maintenant qu'elle est devant nous, quelle peut être notre politique ?

Il est clair tout d'abord que personne ne peut songer à prendre quelque initiative dans l'immédiat dans le sens d'une action d'ensemble.

Certea, il y aura des manifestations, parfois spectaculaires, sur la scène internationale. Telle sera la réunion qui se tiendra sans doute bientôt de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela est normal et nous y avons donné notre accord. A défaut de pouvoir amorcer un règlement, il s'agit d'organiser un large débat, qui permettra d'enregistrer les remous profonds créés par la guerre du Moyen-Orient au sein de la communauté des nations; le choc a été profondément ressenti et sera long à guérir. Dès qu'il y aura lieu cependant d'engager une action, donc de prendre des décisions, la parole reviendra au Conseil de sécurité. Telle est la charte des Nations unies.

Le fait est, en attendant, que la poussière des combats n'est pas retombée et que les passions sont toujours à vif. Si nous voulons être utiles, attachons-nous en premier lieu, à établir définitivement le cessez-le-feu qui, dans les circonstances où il est intervenu, demeure fragile. Une reprise des hostilités serait non seulement déplorable, mais vaine ou injustifiée suivant le cas. Des problèmes humains se posent très vite ensuite, non seulement parce qu'il y a 250.000 réfugiés dans la région de Gaza et 500.000 dans la Palestine arabe, mais aussi parce que l'exode semble recommencer, si l'on en juge par les nouvelles qui parviennent de Jordanie et qui font état déjà d'une centaine de milliers de réfugiés. Dans ce domaine, et sans aucune arrière-pensée politique, la coopération internationale devra s'exercer. Nous ne sommes plus ici ni dans la passion, ni dans la politique. Il s'agit d'hommes, de femmes et d'enfants vis-à-vis desquels, si Israël est maintenant le premier à en assumer, nous

avons tous, directement ou indirectement, des devoirs. J'entends par là bien entendu leur propre survie, non le règlement de leur sort final, qui reste le premier point du contentieux israélo-arabe.

Au-delà, et c'est l'essentiel, je le déclarais l'autre jour ici même, il faudra reconstruire. La France persiste à penser, même si cela est aujourd'hui et pour longtemps du seul domaine de la raison et du sentiment, qu'une solution réelle, je veux dire durable, ne peut être imposée par la force ni aux uns ni aux autres, mais qu'elle doit résulter de l'accord de toutes les parties. Un accord qui tienne compte sans doute des réalités de toutes sortes, mais qui soit consenti. C'est là, me semble-t-il, le sentiment, non seulement du Gouvernement, mais de l'opinion tout entière. Mais comment, raisonnablement, envisager une telle solution dans les circonstances présentes et peut-on imaginer que ces conditions puissent changer ?

Ce problème, c'est d'abord aux belligérants ou aux anciens belligérants qu'il est posé. Rien dans l'immédiat, je le répète, ne peut être raisonnablement espéré. Tout au plus observerait-on qu'il apparaîtra vite qu'une prolongation de la situation présente risque d'entraîner, au cours des mois et des années, une dégradation, un pourrissement, dont les conséquences seraient redoutables. On peut dire aussi qu'à défaut d'une reprise des violences, qui ne semble être, encore une fois, de l'intérêt de personne, pour ne pas parler de l'intérêt de la paix en général, il est difficile de concevoir que les parties en présence puissent un jour se rapprocher de leur propre mouvement, autrement dit que quoi que ce soit puisse intervenir dans la direction lointaine sinon d'un règlement, du moins d'un début d'accommodement, qui ne soit facilité, sinon inspiré de l'extérieur, toutes précautions étant prises bien entendu, car il s'agit de pays indépendants et qui entendent le rester.

Aller plus loin aujourd'hui serait présomptueux. C'est assez cependant pour montrer une fois de plus les devoirs de ceux qui détiennent des responsabilités générales. Sans doute, les Nations unies, dont l'intervention, je l'ai dit, serait d'ailleurs récusée par l'une au moins des parties en présence, seraient-elles mal placées pour offrir leurs services. Mais on peut penser que les grandes puissances joueront plus tard leur rôle, et de toutes manières nous savons bien que rien ne se fera durablement contre l'une d'entre elles. Ce sont donc ces puissances en définitive, qu'on le veuille ou non, qui orienteront l'avenir, même, encore une fois, s'il ne s'agit en aucune façon de régler comme elles l'entendent les problèmes des autres.

La France pour sa part, dans le concert qu'il s'agira de rétablir, sera toujours disponible pour travailler à l'entente et à la paix. Son attitude, qu'elle veut objective, quels que soient les sentiments, et sereine, quelles que soient les inquiétudes, peut lui permettre de jouer ce rôle. Nous n'avons pas d'autre ambition, et nous serons assez récompensés, si la crise qui menace de durer et de s'amplifier peut se dénouer sans que jamais la paix, au Moyen-Orient ou dans le monde, soit à nouveau mise en péril, et si un jour lointain sans doute, mais un jour quand même, Juifs et Musulmans en Orient peuvent parvenir à n'être plus ennemis, si Israël peut acquiescer ce sentiment de sécurité qui lui manque depuis les origines, et si les Arabes peuvent regagner, dans leur dignité retrouvée, les moyens d'un indispensable développement. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

La crise du Moyen-Orient, depuis des semaines maintenant, occupe à tel point le devant de la scène internationale qu'elle a en quelque sorte jeté le voile sur tout ce qui ne s'y rattache pas directement. Le drame vietnamien lui-même est de ce fait moins présent dans les esprits, même si cependant il se poursuit sans qu'apparaissent aujourd'hui davantage qu'hier les perspectives d'un règlement, alors qu'au contraire les opérations militaires, et d'abord les bombardements, poursuivent impitoyablement leur escalade. La position de la France est trop connue et a été trop souvent exprimée pour qu'il me soit nécessaire de m'en expliquer à nouveau au fond devant l'Assemblée nationale. Qu'il me soit permis simplement de dire, encore une fois, qu'à notre avis cette guerre ne peut être terminée que par un règlement négocié, avec la participation de tous les intéressés, sur la base des accords de Genève de 1954.

La situation en Europe offre un contraste frappant avec les violences qui se déchaînent en Asie à l'Est comme à l'Ouest. Pour la première fois depuis longtemps, peut-être depuis toujours, ce n'est pas, pour le moment du moins, dans notre continent que risquent d'apparaître les germes d'un conflit mondial, je veux dire d'un conflit qui opposerait les grandes puissances militaires de notre époque.

Ce n'est pas à dire que tous les problèmes y soient réglés. Il en demeure au moins un, dont l'importance est capitale et dont le règlement final commande en définitive notre avenir

à tous, je veux dire naturellement le problème allemand, que d'autres appellent celui de la sécurité européenne. Même si tout à cet égard reste ouvert, du moins un premier pas a-t-il été fait : il est maintenant admis par tous, de part et d'autre, qu'une solution ne peut être trouvée que par la voie d'un accord qui serait librement discuté entre toutes les parties intéressées. En d'autres termes, la guerre froide, avec ce qu'elle comporte d'affrontements, sinon d'épreuves de force, n'est en aucune façon le contexte approprié pour les négociations qui devront un jour intervenir, mais bien la détente, dont nous avons dit souvent qu'elle devait conduire à la coopération et à l'entente.

Telle est en particulier la position adoptée par la République fédérale allemande depuis la constitution, en novembre dernier, du gouvernement du chancelier Kiesinger. Nous avons attaché de l'importance à cette affirmation, qui rejoint notre propre conception, comme nous avons à ce moment salué également avec satisfaction la volonté en quelque sorte corrélatrice marquée par Bonn de chercher à normaliser ses rapports avec l'ensemble des pays de l'Europe orientale. Le gouvernement connaît bien entendu, comme chacun, les difficultés d'une telle entreprise, les obstacles qui s'y opposent encore, et il sait qu'il ne peut s'agir que du début d'un long processus. Mais il est important déjà qu'une évolution soit amorcée.

Pour ce qui concerne la France, elle ne peut y trouver qu'une raison supplémentaire pour poursuivre, dans un esprit renouvelé, l'application du traité de coopération franco-allemande de janvier 1963. Nous nous félicitons à ce sujet des contacts déjà noués avec M. Kiesinger et M. Brandt et nous envisageons avec intérêt la nouvelle rencontre, dite au sommet, qui doit prendre place les 12 et 13 juillet prochains.

Une telle coopération, si elle est fondée sur des vues parallèles concernant les réalités internationales, n'est nullement en contradiction, bien au contraire, avec la politique qui est celle de notre pays, depuis plusieurs années déjà, dans ses rapports avec l'Union soviétique et les autres pays de l'Europe orientale, politique que nous avons affirmée à maintes reprises, et qui est aujourd'hui très largement pratiquée aussi par l'ensemble de nos partenaires de l'Europe occidentale et reconnue par eux comme la seule qui soit présentement à la fois désirable et possible.

C'est maintenant devenu un lieu commun de dire que nos rapports avec les pays de l'Est sont tout à fait satisfaisants et se développent régulièrement. En témoignent les chiffres, encore très insuffisants certes, mais toujours croissants, de notre commerce, les efforts faits pour l'enseignement et la pratique du français, enfin ce complexe de comités et de rencontres régulières que nous avons mis sur pied avec la Russie pour travailler dans tous les domaines de la coopération industrielle, technique et scientifique. Il s'agit d'une action d'ensemble qui portera ses fruits à terme, parce qu'en réalité tout était à faire ou à refaire, mais dont les débuts ouvrent des perspectives sérieuses.

Après les voyages effectués l'année dernière par le général de Gaulle en Union soviétique et par M. Kossyguine en France, le président de la République se rendra au début de l'automne en Pologne, un peu plus tard en Roumanie, deux nations qui, à des titres divers, sont unies à la nation française par des liens particulièrement amicaux. Le Premier ministre, d'autre part, se rendra en juillet en Russie. Ainsi se poursuivent de manière constante des contacts qui attestent le renouveau de nos rapports avec l'Europe orientale.

Après la coopération franco-allemande, après la pratique de la détente avec l'Est, le troisième aspect de notre politique en Europe est ce qu'il est convenu d'appeler la construction européenne, c'est-à-dire l'association étroite, sur le plan économique d'abord, d'un certain nombre d'Etats de l'Ouest du continent.

Ici encore il n'y a nulle contradiction avec ce qui précède, dès lors que ce que nous faisons est voulu pour lui-même, et par conséquent n'est plus, comme jadis, animé de l'esprit de la guerre froide, ni inspiré fondamentalement par l'idée qu'il s'agit de bâtir un élément supplémentaire de défense de tous les Occidentaux, Européens ou non, contre les périls venant de l'Orient. Tout au contraire, cette construction est appelée à devenir un facteur utile, sinon indispensable, dans l'Europe pacifique et équilibrée à laquelle nous voulons aboutir un jour après le règlement du problème allemand.

Pour le moment, il s'agit du Marché commun et celui-ci, dont nous venons de célébrer les dix ans accomplis, est dans l'ensemble une réussite. Tout le monde le reconnaît, à tel point qu'alors qu'il ne se trouvait personne pour en contester les mérites lorsque l'on était dans les virtualités plutôt que dans les réalités, les critiques et les craintes commencent à apparaître au moment où la libération des échanges devient effective et est prévue pour être totale dans un an d'ici.

La politique agricole elle-même risque, dans l'avenir, de n'être plus considérée comme une fleur entièrement dépourvue

d'épines. En d'autres termes, à la veille de l'ouverture complète des frontières entre les Six et de la création d'un marché agricole unique, la France commence vraiment à se rendre compte du cycle révolutionnaire dans lequel, en acceptant de s'ouvrir complètement à la concurrence internationale, elle s'est engagée en 1957, sans imaginer vraiment qu'il irait à son terme. Notre pays comprend peu à peu les transformations profondes, et par conséquent douloureuses, qui en résulteront nécessairement en ce qui concerne son industrie, son commerce et son agriculture.

La grande négociation tarifaire mondiale, connue sous le nom de négociation Kennedy, qui vient d'aboutir à Genève est, par ses résultats, de nature à accélérer ce mouvement de modernisation économique et de participation toujours accrue aux échanges internationaux. Il était nécessaire, alors qu'un ensemble économique aussi massif que l'association des Six du Marché commun allait être définitivement constitué, qu'il ne devint pas autarcique, c'est-à-dire qu'il ne se coupât pas du monde extérieur et, d'abord, des autres grands ensembles industriels comparables que sont l'Association européenne de libre échange, les Etats-Unis d'Amérique et le Japon.

Autrement dit, il était fatal que son régime de protection fût largement plus libéral que celui qui existait auparavant chez ses divers membres pris individuellement. Telle est, en définitive, la raison profonde pour laquelle la négociation Kennedy a été imaginée. Telle est aussi la raison pour laquelle nous ne pouvions en refuser le principe et avions en définitive intérêt à la faire aboutir.

La seule condition que nous étions en droit de poser — et c'est ce que nous avons fait — était que rien ne fût conclu que sur la base d'une stricte réciprocité, autrement dit qu'aux concessions de notre communauté correspondent des concessions équivalentes de nos partenaires, sous la réserve, bien entendu, de ce qui pouvait être prévu de particulier en faveur des pays insuffisamment développés. Je crois pouvoir affirmer que, dans l'ensemble — et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement l'a approuvé — ce qui a été convenu est bien équilibré, en même temps que les secteurs sensibles de notre production ont été suffisamment ménagés.

Tout au long de cette négociation, la Communauté a discuté comme une entité, sur des bases convenues d'un commun accord entre les gouvernements, lesquels n'ont à aucun moment même imaginé que l'on pût, pour les définir, recourir à des décisions prises à la majorité, c'est-à-dire contre l'un d'entre eux. Les Six se sont ainsi affirmés comme un interlocuteur valable et d'une importance essentielle. Voilà sans doute une bonne performance pour leurs premiers pas dans la vie internationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

C'est pour moi un devoir d'ajouter qu'ils ont été, tout au long d'une très dure négociation, représentés par un membre de leur commission, M. Jean Rey, dont la compétence, la loyauté et les efforts ont été pour une bonne part dans le succès final. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*) Le Gouvernement est heureux, à l'occasion du présent débat, de lui en rendre publiquement témoignage. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Peut-être ces mérites ne sont-ils pas tout à fait étrangers au fait que c'est sur M. Rey que s'est en définitive porté le choix des six gouvernements, lorsqu'il s'est agi de désigner le premier président de la commission unique qui va, à partir du 1^{er} juillet, se substituer aux commissions existantes du Marché commun et de l'Euratom et à la Haute autorité du charbon et de l'acier. A leur récente rencontre à Rome, rencontre dont ils sont, vous le savez, redevables à l'heureuse initiative de l'Italie, nos gouvernements se sont en effet finalement mis d'accord pour donner effet à cette date au traité sur la fusion des institutions communautaires qui avait été signé par eux au début de 1965 et dont la précédente législature avait autorisé la ratification il y a plus de deux ans. Ce sera une mesure de bonne administration, prélude à la fusion, reconnue par tous nécessaire, des trois communautés elles-mêmes.

Ainsi, tous comptes faits, la coopération économique entre les Six qui découle en quelque sorte organiquement de l'existence du Marché commun, se développe-t-elle à la satisfaction de tous les membres dans le sens de leurs intérêts individuels et collectifs. C'est un fait essentiel dont nous pouvons nous féliciter, et parce qu'il contribue de manière effective à notre propre développement économique, et parce qu'il contient à l'évidence, par la solidarité même qui se crée peu à peu, des virtualités politiques.

Comment expliquer que ces virtualités ne se soient traduites encore par aucun commencement, je ne veux pas même dire d'action, mais d'organisation, ne fût-ce que par ces consultations et ces discussions que nous avons ébauchées il y a six ou sept

ans ? Les motifs en sont apparus clairement, une fois de plus. à la réunion de Rome que je mentionnais à l'instant, même si nous avons pu nous mettre d'accord pour une nouvelle rencontre d'ici à la fin de l'année, ce qui n'est naturellement pas sans signification.

Tous les partenaires, en effet, n'ont ni les mêmes traditions, ni les mêmes orientations, ni les mêmes préoccupations. Avec l'Allemagne et l'Italie, deux autres nations continentales d'importance comparable, la France pourrait facilement s'entendre sur l'intérêt qu'il y aurait à chercher à définir une politique européenne et à s'organiser en conséquence. Elles comme nous, par exemple, regrettent certainement que la crise du Moyen-Orient n'ait pas été l'occasion de définir une attitude commune et d'ailleurs les positions qu'elles ont prises tout au long des événements ne se distinguent guère de la nôtre.

Les pays du Benelux ne semblent pas avoir le sentiment que tout ceci soit possible, ni même souhaitable. Ils ne manifestent pas qu'une politique européenne, qui soit vraiment telle, soit leur premier souci. Ils ont une tradition de réserve et une orientation beaucoup moins continentale qui les distingue de leurs trois principaux partenaires. La crainte de s'engager avec ceux-ci les maintient donc dans le doute, sinon dans la négation, alors qu'au contraire, dans le domaine économique, tous leurs intérêts les poussent à s'associer à nous de la manière la plus étroite.

Sans doute est-ce aussi la raison pour laquelle la Belgique et les Pays-Bas sont, parmi les Six, ceux qui considèrent en quelque sorte comme un impératif l'adhésion au Marché commun d'une Grande-Bretagne chez laquelle ils retrouvent beaucoup des vues de leur propre politique, et qu'ils voient comme un élément d'équilibre en leur faveur par rapport à la France et à l'Allemagne.

J'en viens ainsi, mesdames, messieurs, au dernier point, non le moindre, que je dois évoquer à propos de la Communauté économique européenne. C'est un problème qui est posé depuis le début, c'est-à-dire depuis que le Marché commun a été créé sans la Grande-Bretagne, parce qu'elle avait refusé de s'y joindre, et même avant qu'il ait commencé à fonctionner, alors que certains voulaient — c'était en 1958 — créer une grande zone de libre échange dans laquelle il se serait confondu. Nous devons d'ailleurs objectivement reconnaître que, du point de vue économique comme du point de vue politique, le problème existe en effet et c'est pourquoi il se présente à nous constamment depuis dix ans, même si c'est dans des formes successives.

Après la rupture de décembre 1958 à propos de la zone de libre échange, une première tentative d'entrée dans le Marché commun avait été faite — qui ne s'en souvient ? — entre le milieu de 1961 et le début de 1963. Chacun avait alors mis la France sur la sellette parce qu'après des mois de discussions sans conclusion, elle avait eu le courage de dire que les conditions n'étaient pas réunies pour une adhésion de l'Angleterre à notre communauté. Maintenant que le temps a passé, tous ceux qui jugent objectivement, y compris beaucoup de nos amis britanniques, reconnaissent que nous nous étions alors bornés à constater un fait.

Le temps a passé, en effet, et voici que, quatre années plus tard, un autre gouvernement britannique soulève à nouveau la question. Bien des choses ont changé depuis, non seulement dans le jugement des actuels gouvernants à Londres, mais en ce qui concerne la Grande-Bretagne elle-même. Elle semble bien davantage engagée dans les réalités des transformations économiques et monétaires qui lui sont indispensables, bien davantage anxieuse de trouver dans le monde d'aujourd'hui la place qui sera en définitive la sienne, et qui, sans doute, sera plus que par le passé marquée par son appartenance à l'Europe.

Oserai-je ajouter que ce n'est pas nous, mais ceux de nos amis d'Europe et d'Angleterre qui sont les plus près à critiquer la politique de la France d'aujourd'hui, qui disent que la Grande-Bretagne doit cesser d'être liée de façon excessive aux Etats-Unis, affirmer davantage son indépendance et qu'elle ne peut le faire qu'en se rattachant à l'Europe et en pratiquant avec celle-ci une véritable politique européenne ?

Quoi qu'il en soit, cela a été répété bien des fois, la candidature britannique soulève, suivant l'expression de M. Harold Wilson lui-même, des problèmes formidables. En dehors du problème proprement politique, qui est cependant essentiel, même s'il n'est pas dans la discussion proprement dite, ces problèmes sont schématiquement de deux ordres.

En premier lieu la Grande-Bretagne se présente à nous accompagnée d'autres candidats, l'Irlande, le Danemark et la Norvège, peut-être d'autres. L'entrée de cet ensemble de pays — ils sont malaisément séparables — ferait de la Communauté quelque chose de tout à fait différent de ce qu'elle est aujourd'hui. Le nombre à lui seul rendrait sa gestion beaucoup plus difficile et par conséquent la transformerait en un ensemble infiniment plus lâche. La diversité beaucoup plus grande des intérêts ren-

draît la conciliation plus ardue et donnerait un tour tout à fait différent à ce que nous appelons les harmonisations économiques.

Enfin des orientations économiques et politiques toutes différentes opposeraient sans doute les nations continentales et les autres qui seraient groupées autour du Royaume-Uni. Bref, le système relativement homogène que nous connaissons serait complètement transformé, se rapprochant sans doute d'une zone de libre-échange. Il aurait à coup sûr ses mérites propres. Mais nous devons bien voir qu'il s'agirait de tout autre chose.

En second lieu la question est de savoir si, dans les domaines essentiels, la politique de la Communauté peut devenir celle de l'Angleterre.

Il s'agit d'abord de la monnaie puisque, même indépendamment de ses soucis récents ou actuels, le système de la zone sterling paraît difficilement compatible avec le fonctionnement du Marché commun. Il s'agit ensuite de l'agriculture, car nous ne pouvons envisager de modifications dans les principes ou les conditions d'application d'une politique qui constitue un élément essentiel de l'ensemble, qui nous a coûté tant de peine à établir et que la France n'envisagera jamais de laisser se dégrader.

Tels sont les éléments de base qu'il s'agit maintenant pour les Six de mettre à l'étude. La Grande-Bretagne a fait officiellement acte de candidature, alors qu'en 1961 elle avait simplement demandé à engager une discussion pour déterminer si les conditions d'une accession éventuelle étaient réunies. De ce fait les procédures du traité de Rome, en l'espèce son article 237, doivent entrer en jeu : le Conseil décide à l'unanimité sur la réponse à faire, après avoir pris l'avis de la Commission. C'est ce que nous allons faire. Une première discussion s'engagera à Bruxelles à la réunion du Conseil du 26 juin. Elle sera poursuivie par la suite et nous aurons à demander l'avis de la Commission, naturellement la nouvelle Commission, dès que celle-ci sera définitivement constituée après le 1^{er} juillet.

Nul ne se dissimule qu'il s'agira d'une discussion compliquée et prolongée et que la décision à prendre par les Six est d'une grande importance. C'est cette importance même qui doit nous conduire à mesurer à l'avance avec le plus grand soin toutes les conséquences ou toutes les implications de nos conclusions.

Ainsi, dans l'immédiat et à court terme, nombreux sont les domaines où doit s'exercer l'action internationale. Cela signifie, bien sûr, que beaucoup de difficultés sont devant nous. C'est le cas d'abord au Moyen-Orient, où la crise est ouverte et durera longtemps. Défendre la paix, éviter les incidents graves, prévenir le conflit des puissances, préserver pour l'avenir les chances d'un règlement pacifique et travailler à en préparer les conditions, telles sont les tâches auxquelles la France peut apporter une contribution positive.

En Europe, où il n'y a pas de crise, nous devons essentiellement poursuivre ce qui a été entrepris. D'abord, bien entendu, la détente et la coopération qui sont les conditions du règlement d'ensemble que nous attendons depuis vingt ans. Aussi poursuivre la construction européenne, dans l'esprit que j'ai dit quant à son inspiration politique générale, comme un instrument de prospérité, d'indépendance et de paix. C'est dans cet esprit que nous aurons à considérer la candidature britannique, comme tous les autres problèmes relatifs au développement de la communauté existante.

Il y aurait encore beaucoup à ajouter, notamment pour tout ce qui a trait au développement. Mais j'en ai dit assez, je crois, pour montrer que la France, au dehors, a des tâches qui lui sont vraiment propres et doit, par conséquent, avoir une politique qui lui soit propre, toujours orientée vers le rapprochement des peuples et vers la paix. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République, des républicains indépendants et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

— 5 —

HAUTE COUR DE JUSTICE

Scrutin pour l'élection de douze juges titulaires.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'élection, par scrutins successifs, dans les salles voisines, de douze juges titulaires et de six juges suppléants à la Haute Cour de justice.

Les candidatures ont été affichées.

Nous allons tout d'abord procéder au scrutin pour l'élection des douze juges titulaires.

Je rappelle que le scrutin est secret et que la majorité absolue des membres composant l'Assemblée est requise à chaque tour de scrutin.

Des bulletins au nom des candidats ont été imprimés.

Ils devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Seront considérés comme nuls les suffrages exprimés dans une enveloppe contenant soit plus de noms que de postes à pourvoir, soit le nom d'une personne non député.

Je prie MM. les secrétaires de bien vouloir désigner deux d'entre eux pour présider les bureaux de vote installés dans les salles voisines.

Je vais tirer au sort le nom de quatre de nos collègues qui procéderont à l'ézargement de la liste des votants.

(Le sort désigne MM. Marceau [Laurent], Luciani, Sénès et Trorial.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera clos à dix-huit heures vingt minutes.

Il sera clos à dix-huit heures vingt minutes.

La séance est suspendue jusqu'à dix-huit heures.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente minutes, est reprise à dix-huit heures cinq minutes sous la présidence de M. Marcel Anthonioz, vice-président.)

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 6 —

POLITIQUE ETRANGERE (Suite).

Débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle le débat sur la déclaration de politique étrangère du Gouvernement.

En application de l'article 131 du règlement, M. le président de l'Assemblée nationale a organisé le débat dans le cadre des séances fixées.

L'ordre et la durée des interventions sont affichés.

Je précise que ce débat a été organisé en tenant compte, dans la plus large mesure possible, des préférences exprimées par les orateurs et qu'en conséquence seules des permutations seront autorisées à l'exclusion de tout report.

La parole est à M. Boscary-Monsservin. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. Roland Boscary-Monsservin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, 10 juin 1967-15 juin 1967... cinq journées cruciales, lourdes de tout ce qui s'était passé avant elles, de tout ce qu'elles représentent maintenant et de toutes les incertitudes qui en résultent pour l'avenir.

Face à face, deux peuples; en retrait, deux autres peuples dont la puissance de destruction est telle qu'il suffirait de la décision ou de l'abstention de l'un ou de l'autre pour qu'il y ait conflit général.

Deux peuples face à face.

L'un est Israël qui, il y a à peine vingt ans, a connu la plus cruelle des persécutions, peut-être la seule d'une telle ampleur depuis deux millénaires, avec, de quelque côté que l'on retourne le problème, la dette qu'a contractée l'humanité, responsable dans une certaine mesure de tels agissements. Depuis lors, par un miracle constant de courage, de volonté, d'intelligence, ce peuple a assuré sa survie dans les conditions les plus difficiles. Pendant l'épreuve, il a manifesté le même courage, la même volonté, la même intelligence. D'ailleurs comment pouvait-il en être autrement? Les résultats ont été, pendant la guerre, identiques à ceux du temps de paix.

En face, le peuple arabe. Je le considère dans son ensemble et non pas en tenant compte de telle ou telle personnalité à la tête de tel ou tel Etat. Dans son ensemble, c'est un peuple qui, lui aussi, a connu et connaît son adversité; un peuple qui recherche depuis longtemps, âprement, les éléments stables sur lesquels il pourra vivre et se développer; un peuple qui sent parfaitement qu'il lui faut franchir d'un bond dix siècles pour essayer de se mettre au niveau des pays modernes dans un temps où la lutte est si dure et si sévère.

Entre ces deux peuples, l'affrontement avec tout ce qui en résulte de deuils, de souffrances, de peines; et, de notre côté, l'impression pénible que ce conflit n'est peut-être qu'un épisode d'une lutte infiniment plus longue et plus grande qui se joue entre deux autres peuples sur un échiquier dont nous ne voyons pas toutes les pièces et à propos de laquelle nous ne savons qu'imparfaitement ce que souhaitent les uns et les autres.

Si l'on ajoute à cela la crainte que chacun a ressentie de voir ce conflit dégénérer en guerre mondiale, on doit indéniablement convenir que ce débat, qui intervient dix jours après l'engagement des hostilités, offre matière à réflexion.

D'autre part, quatre jours à peine après que les armes se sont tuées, nous sommes encore sous des influences affectives. Nous ne disposons pas — vous le disiez vous-même au cours de votre intervention, monsieur le ministre — du recul nécessaire qui nous permettrait d'apprécier exactement toutes les données du problème. Enfin toute affirmation, ou seulement toute hypothèse relative à une quelconque responsabilité dans cette affaire, risque d'aller très exactement, quel que soit d'ailleurs notre souci d'objectivité, à l'encontre de l'apaisement que nous recherchons.

Néanmoins, si les armes se sont tuées, nous sentons tous que commence à présent un combat d'une toute autre forme; un combat diplomatique, dans lequel nous verrons brusquement se retourner des situations que nous pouvions considérer comme acquises, dans lequel nous verrons brusquement alterner les promesses et les menaces, dans lequel certains adopteront la position radicalement inverse de celle qu'ils avaient d'abord adoptée, dans lequel aussi les uns ou les autres souhaiteront à haute voix telle solution, alors que, dans leur for intérieur, ils seraient en réalité très heureux de voir aboutir la solution inverse.

En présence d'une telle conjoncture, comment oser esquisser à cette tribune un raisonnement valable, comment essayer de formuler des suggestions vraiment efficaces et positives?

Certes, il existe un certain nombre de principes premiers sur lesquels tout le monde est d'accord.

Il y a d'abord — cela tombe sous le sens, mais je vous sais gré, monsieur le ministre, de l'avoir souligné — le principe humanitaire. Très rapidement par tous les moyens, il faut porter secours à tous ceux qui souffrent, à tous ceux qui sont dans la peine, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. Qu'il s'agisse de blessés, de familles en détresse ou de réfugiés, nous vous serons très reconnaissants, monsieur le ministre, de tout ce que vous pourrez réaliser à cet égard au nom de la France.

Il y a ensuite — principe absolu — incontestable — le droit à la vie pour l'un et l'autre peuple, étant entendu que la possession d'un droit suppose qu'on puisse l'exercer valablement avec toutes les garanties que cela comporte.

Il y a encore autre chose. Un vieux dicton, toujours valable, affirme que la misère est très mauvaise conseillère. Beaucoup de guerres, c'est vrai, sont nées de la misère. Dès lors peut-être devons-nous, à l'avenir, être très vigilants à l'égard des peuples qui sont encore en état de développement, afin précisément d'empêcher que la misère ne soit pour eux une mauvaise conseillère.

Mais à partir de ces principes premiers sur lesquels, je le répète, tout le monde est d'accord — ce qui n'en rend pas moins leur application difficile — comment oser aborder le détail, comment essayer d'avancer une formule, une suggestion?

Vous n'avez pas osé vous y risquer vous-même tout à l'heure, monsieur le ministre des affaires étrangères, et avec une objectivité et une bonne foi à laquelle je suis heureux de rendre hommage, vous nous avez dit que, pour le moment, la solution la meilleure est peut-être d'attendre le jour où nous pourrions mener une action utile et efficace.

Alors, comme il faut bien que ceux qui montent à cette tribune s'efforcent d'apporter leur contribution à la paix, je voudrais moi aussi poursuivre cette tentative.

Comment faire?

Dans ce passé très proche, des événements ont surgi qui ont tout de suite été mis en pleine lumière, qui ont tout de suite retenu l'attention; mais dans le même temps se déroulaient d'autres événements d'une essence et d'une philosophie différentes. Ceux-ci, dont on a moins parlé, rejoignent néanmoins les premiers. Bien qu'ayant suivi un processus laborieux, ils manifestent la progression d'une idée infiniment sympathique et généreuse parce qu'elle concourt au rapprochement des peuples.

Vous l'avez dit, monsieur le ministre, mais je crois qu'il est important de le répéter: au même moment où, d'un côté, se déchaînait la violence, un seul négociateur, d'un autre côté, prenait la parole à Genève au nom de six pays qui lui faisaient entière confiance. D'un autre côté, les représentants de six pays d'Europe se réunissaient pour célébrer le dixième anniversaire de la signature du traité de Rome et procédaient à cette occasion à une heureuse confrontation de leurs vues.

Autre résultat significatif: alors qu'à une époque on boudait le Marché commun, chacun aujourd'hui se précipite à sa porte. C'est donc que l'entreprise a réussi et se révèle valable.

Nous fortifions aussi nos institutions. Là où il y avait trois commissions exécutives au regard de trois communautés, il n'y

en a plus désormais qu'une seule dont les possibilités d'action se révèlent beaucoup plus grandes et plus efficaces.

J'estime, monsieur le ministre, que nous devons voir là, alors qu'avaient lieu les graves événements auxquels j'ai fait allusion, la démonstration éclatante des résultats acquis. Et c'est une réussite que nous devons envisager avec une faveur toute particulière.

Essayons de faire la liaison entre ces deux séries d'événements.

Aujourd'hui, c'est la crise du Moyen-Orient et celle du Viet-Nam : hier, c'était celle de Berlin et de Cuba. Autant de crises, autant de points de frictions pour ce qu'il est convenu d'appeler les forces de dissuasion.

J'ai lu avant-hier, avec beaucoup d'intérêt, un article de l'un de nos meilleurs chroniqueurs politiques selon lequel la crise au Moyen-Orient a fait la démonstration éclatante qu'il n'y a pas aujourd'hui d'équilibre au sein de la force de dissuasion et que celle-ci joue même à sens unique. La menace américaine a empêché les Russes d'intervenir au Moyen-Orient et Dayan a eu les mains libres. Dans le même temps, au Viet-Nam, la menace russe n'empêche pas l'intervention américaine et Giap a les mains plus ou moins liées. Par conséquent, l'Amérique et la Russie ne jouissent plus de la même autorité et de la même puissance vis-à-vis des nations qui semblent s'être placées sous leur protection.

Je laisse la responsabilité de cette opinion au chroniqueur qui l'a formulée.

Et ce dernier de poursuivre : dès lors qu'elle agit à sens unique, la force de dissuasion peut, à certains égards, se révéler bénéfique, mais elle crée aussi une situation de monopole qui présente tout de même un certain danger, car nous ne pouvons pas demander à l'Amérique de freiner elle-même sa propre puissance ou d'être sa propre rivale ; seule l'Europe peut lui faire contrepoids.

Je ne sais si ce journaliste avait raison dans ses prémisses. On pourrait peut-être se demander si la force de dissuasion est encore en état d'équilibre ou si, au contraire, elle est à sens unique. En revanche, sa conclusion me paraît évidente et je suis certain que, de quelque côté que nous envisagions l'équilibre de la force de dissuasion, nous devons rechercher dans l'intervention de l'Europe un élément qui ne peut être que fécond et efficace pour le maintien de la paix.

Je suis d'autant plus heureux d'apporter aujourd'hui cette affirmation que les progrès de l'Europe économique sont tels qu'ils débouchent fatalement sur un acte politique.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous n'avez pas voulu employer l'expression « acte politique » ; vous vous êtes exprimé en termes infiniment plus nuancés mais qui nous indiquaient, tout de même, l'existence d'un certain cheminement en ce sens, auquel vous étiez assez favorable. Oui, les progrès économiques de l'Europe débouchent sur l'acte politique. Je considère, quant à moi, comme très significatif le fait que, pour la première fois, mandaté par un conseil des ministres unanime et en présence d'un dossier pourtant bien lourd de conséquences et combien important pour l'économie des pays ou des groupes en cause, un seul négociateur européen se soit trouvé, à Bruxelles, en face du négociateur américain et de ceux des pays du G. A. T. T.

On n'a peut-être pas attaché à l'événement toute l'importance qu'il revêt en réalité. Pourtant, il affirme péremptoirement l'unité économique de l'Europe. Je pense également, en nuancant toutefois cette dernière affirmation, que cet événement assure une certaine unité politique de l'Europe.

Si, en matière agricole, le négociateur européen a pu dire, à Genève, au négociateur américain qu'il ne donnerait pas son accord si l'on n'arrivait pas à mettre sur pied une organisation des marchés mondiaux susceptible de garantir la stabilité des prix de nos matières premières et de celles des pays en voie de développement, c'est parce que nous avions préalablement mis en place un marché commun agricole. Si le négociateur européen n'avait pas eu cette carte dans son jeu, jamais il n'aurait pu poser de telles conditions et formuler pareilles exigences devant son partenaire américain.

Et puisque le négociateur européen a accepté un désarmement douanier industriel étalé sur une période de cinq ans, nous devons très vite — c'est non moins évident — organiser notre marché industriel, exactement de la même façon que nous avons organisé notre marché agricole.

En effet, face à la concurrence des Etats-Unis dont on connaît la puissance résultant de la dimension de ses entreprises, de l'étendue de ses marchés commerciaux et de ses moyens de persuasion sur certains acheteurs mondiaux, nous irons à un véritable suicide si nous ne pouvons, nous Européens, opposer une véritable politique industrielle qui, pour être efficace, doit s'attaquer aux problèmes de la dimension de l'entreprise, de

l'aménagement d'un immense marché commercial et, aussi, des moyens de persuasion à utiliser avec certains acheteurs mondiaux.

Ainsi, monsieur le ministre, que nous le voulions ou non, notre économie nous conduit vers une conception politique de nos rapports avec nos partenaires de l'Ouest, conception qui doit nous permettre de fixer des règles harmonieuses d'organisation de nos marchés agricole et industriel et de débattre de problèmes dont vous n'ignorez pas qu'ils présentent un aspect politique.

Nous rencontrons très exactement la même situation dans nos relations avec les pays de l'Est. Autrefois, un rideau nous séparait. Vous avez évoqué tout à l'heure la brèche que la France y avait ouverte et vous avez admirablement démontré que son exemple avait été suivi. Combien je m'en réjouis !

Ainsi, nous avons commencé de commercer avec les pays de l'Est. Très vite, l'Italie et l'Allemagne en ont fait autant. Mais, très vite aussi, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il ne nous était pas possible d'agir en ordre dispersé. Dès l'instant où nous entretenons des relations avec les pays de l'Est il nous fallait les normaliser à l'échelle européenne. C'est ainsi qu'en matière agricole, nous avons dû définir une politique en ce qui concerne les importations en provenance de ces pays. Nous savons que notre commerce avec l'Est porte à la fois sur des produits agricoles et sur des produits industriels, les uns étant la contrepartie des autres.

Il tombe sous le sens qu'à compter du jour où nous parvenons à réglementer les marchés des produits agricoles et industriels, nous devons inévitablement, au sein d'un marché organisé entre nations civilisées, nous préoccuper aussi des échanges culturels et des questions touristiques. A cela doit être liée toute une politique. C'est précisément ce que nous sommes en train de réaliser, sur le plan européen, au regard des pays de l'Est. Par conséquent, là encore, nous débouchons sur une perspective politique que nous ne pouvons plus ignorer.

Au Sud, la situation est identique. L'Europe a assuré la relève de l'aide que nous apportions aux pays africains et malgache. A Strasbourg et à Bruxelles, des confrontations ont lieu régulièrement entre parlementaires et ministres européens d'une part, parlementaires et ministres africains et malgache d'autre part. On y parle sans doute des produits oléagineux et du riz, mais vous imaginez bien que l'on y traite aussi de problèmes sociaux et de l'organisation de l'économie. Par conséquent, le problème des relations de l'Europe avec ces pays a également des données politiques.

En outre, nous avons conclu un contrat d'association avec la Grèce et la Turquie. Personne ici ne pensera sans doute que l'opération procédait d'un esprit mercantile. Très loin de nous cette idée ! Il suffit de considérer la géographie pour comprendre la position qu'occupent ces deux pays sur de nombreux plans, notamment sur le plan psychologique. Il est indéniable que si l'Europe a accepté l'association de la Grèce et de la Turquie, c'est en considération de sa finalité politique particulièrement valable.

Israël veut être associé au Marché commun agricole. L'Algérie et la Tunisie ont déjà entrepris certaines démarches dans le même but. Ainsi, comme avec les pays de l'Ouest et ceux de l'Est, les rapports de l'Europe avec les pays méditerranéens posent maintenant des problèmes politiques. Le jour où Israël, l'Algérie et la Tunisie viendront confronter leurs vues avec celles de l'Europe au sein d'une même association, un élément de détente interviendra qui ne sera pas à négliger.

Par là même, monsieur le ministre, à l'Ouest, comme à l'Est, comme au Sud, de quelque côté que nous envisagions l'évolution de l'Europe, nous nous rendons compte que son aspect économique est déjà dépassé et que, par la force des choses, nous devons très vite nous préoccuper du concept politique.

Nous préoccuper du concept politique ? L'Europe, avec qui la faire et avec quelles institutions ? Et tout d'abord, l'Europe avec qui ? Je vous dirai, monsieur le ministre, que j'approuve entièrement la position que vous avez adoptée devant la demande d'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Voilà bientôt dix ans que j'assiste au développement des deux Europe, au développement du Marché commun d'une part, de la zone de libre-échange d'autre part. J'ai pu constater combien l'une avait réussi et — pourquoi ne pas le dire ? — l'autre avait échoué. La première a réussi parce qu'elle portait en elle une finalité d'harmonisation, tandis que la seconde reposait un peu sur la loi de la jungle, sur la loi du libre-échange. Nous sommes arrivés à donner à notre Europe des Six un sens de l'harmonisation qui est maintenant très accentué. Vous avez parfaitement raison : attention ! si nous reculons trop loin les frontières de l'Europe des Six nous aboutirons à une dilution qui portera une grave atteinte et un lourd préjudice à l'essence et à la philosophie mêmes de l'institution.

Je suis aussi depuis dix ans la mise en place de la politique agricole commune. J'ai pu constater combien cela avait été

difficile. En définitive, près de dix années nous ont été nécessaires pour confronter nos points de vue et dégager des formules communes. Nous n'étions pourtant que six et nous avions derrière nous une tradition commune. Alors, le jour où nous ne serons plus seulement six mais sept, huit ou dix — car, vous l'avez très justement indiqué tout à l'heure, il est difficile de dissocier la Grande-Bretagne des autres pays de la zone de libre-échange — notre tâche sera à coup sûr infiniment plus rude et plus ingrate.

Mon point de vue, monsieur le ministre des affaires étrangères, est le suivant : il faut laisser toutes ses chances à la Grande-Bretagne qui doit être autorisée à administrer la preuve qu'elle veut et qu'elle peut faire partie de l'Europe sans porter atteinte ni aux résultats acquis, ni au principe d'harmonisation qui est inclus dans l'idée de l'Europe, ni à la finalité de l'Europe.

Par ailleurs, quelles institutions mettez-vous en place ?

Monsieur le ministre, vous avez rendu à M. le président Rey le juste hommage qui lui était dû. Il est indéniable que la commission a admirablement travaillé tant sur le plan technique qu'au cours des négociations. La preuve est acquise maintenant que les institutions européennes n'empièteront pas sur les attributions des autorités nationales. Faisons donc confiance aux institutions européennes et à la commission ! Mais, à mon avis, le conseil des ministres ne devra pas être composé seulement des ministres des affaires étrangères et des ministres de l'agriculture. Peut-être chacun de nos ministres devra-t-il se rendre à Bruxelles pour y rencontrer son homologue afin d'élaborer non plus uniquement une politique agricole commune, mais aussi une politique sociale, une politique industrielle et une politique du travail.

Je me demande même, monsieur le ministre, puisque les réunions du conseil des ministres vont devenir très fréquentes et qu'il nous faudra aboutir à une formule de continuité, si le moment n'est pas venu pour chaque pays de déléguer un ministre à Bruxelles. Ainsi serait assurée cette continuité qui paraît d'autant plus nécessaire que la commission, elle, ne l'oublions pas, présente un caractère de continuité.

Nous aurons des lois européennes. Certains sujets déjà sont typiquement européens. Il faudra bien que nous ayons aussi un Parlement européen pour faire ses lois. Le président de notre groupe souhaite la création d'un Sénat européen. Cette idée mérite d'être retenue.

Voilà, monsieur le ministre, comment, très brièvement et fort schématiquement j'envisage, pour demain, l'aménagement des institutions européennes en fonction de leur nouvelle orientation politique.

Ma tâche, pour aujourd'hui, n'est pas d'aller plus avant. Que mes collègues veuillent bien m'excuser. Je me suis même déjà assez éloigné des problèmes d'actualité brûlante. Mais peut-être était-il opportun de jeter une vue prospective sur ce qui, en définitive, constitue la véritable trame de la paix. Alors que se manifestent partout dans le monde des inquiétudes et des préoccupations, peut-être convenait-il de rappeler que certains motifs d'espoir demeurent. Alors que de par le monde ce n'est souvent que violence et brutalité — vous l'avez vous-même souligné, monsieur le ministre — il y a quand même un secteur, le secteur européen — et Dieu sait combien la part de la France y est grande — où l'on s'efforce efficacement de rapprocher les cœurs et les esprits pour une œuvre féconde au profit de l'humanité. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. le président. La parole est à M. Pleven. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. René Pleven. Monsieur le président, mesdames, messieurs, il y a quelques jours, nous étions réunis pour entendre une déclaration de M. le ministre des affaires étrangères qui ne devait pas être suivie d'un débat. Aujourd'hui, nous le sommes pour un débat qui ne sera pas suivi par un scrutin. Sans doute, il n'appartient qu'au Gouvernement de doser la fréquence des satisfactions qu'il peut éprouver à dénombrer la majorité, mais il me paraît cependant regrettable, surtout en ce moment où la conjoncture internationale appelle de sa part tant de décisions importantes, que le Gouvernement n'ait pas senti l'intérêt qu'il pourrait y avoir à faire sanctionner ses choix par la représentation nationale. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Dans l'espoir, cependant, que ce débat ne demeurera pas un exercice gratuit, le groupe « Progrès et démocratie moderne », au nom duquel je m'exprime, m'a chargé de dire que nous l'aborderons dans un esprit ouvert. Nous ne masquerons pas les divergences ; nous ne chercherons pas à les creuser artificiellement. Convaincus que l'intérêt national serait que la politique étrangère de la France soit une politique biparti-

sane, nous nous interrogerons et nous vous interrogerons sur les possibilités de surmonter les difficultés qui ont jusqu'à présent empêché de réaliser, autour de la politique extérieure du pays, une plus grande unité de l'opinion.

La situation internationale est actuellement trop tendue et j'ai moi-même, l'an passé, critiqué assez sévèrement la politique du Gouvernement touchant les problèmes qui commandent directement notre sécurité pour ne pas examiner ceux-ci en premier lieu.

Il y a un an, donc, s'est posée la question de l'O. T. A. N. J'ai dit, alors, ce que nous pensions de la décision du Gouvernement de quitter l'organisation atlantique. J'ai dit que nous la trouvions mauvaise, contraire aux intérêts de la sécurité de la France et de l'alliance dont notre pays continuait, en principe, à faire partie, dangereuse pour nous, pour nos alliés, pour l'ensemble du monde occidental.

Dans ce qui s'est passé depuis lors nous ne trouvons rien qui nous incite à revenir sur ce jugement, bien au contraire. Moins la paix est assurée — et c'est le cas actuellement, nous semble-t-il — plus nous croyons nécessaire que notre pays, qui ne peut prétendre à une véritable autonomie de sa défense, fasse partie d'un solide ensemble militaire.

Il y a là, en l'état actuel des choses, une hypothèse de base sur laquelle je ne crois pas qu'il soit possible de transiger. Quelle que soit en effet la réalité de la détente — et elle a malgré tout ses limites — quelle que soit la valeur dissuasive de notre force nucléaire — qui, elle aussi, a ses limites — nous ne pensons pas que la France puisse se contenter de faire confiance, pour sa sécurité, au processus de la détente et à sa seule force militaire.

L'Europe — vous l'avez dit il y a un instant, monsieur le ministre — est sans doute une des régions du monde où les menaces de conflit armé paraissent en ce moment moindres qu'ailleurs. Mais la paix est loin d'être assurée. Le problème allemand n'a toujours pas été réglé. Berlin demeure un point critique.

L'U. R. S. S. n'a pas, qu'on le sache, réduit le nombre des vingt-six divisions qu'elle entretient hors de son territoire à proximité de la frontière allemande. Nos voisins ne sont pas, vous le savez, sans inquiétude ; ils se demandent si ceux qui avaient peut-être imaginé de créer un abcès de fixation au Moyen-Orient ne vont pas chercher à allumer un nouveau foyer à propos de Berlin. Des crises extérieures à l'Europe peuvent également avoir leurs répercussions sur notre continent — et celle du Proche-Orient le prouve actuellement — qui ne seraient pas toujours, contrairement à ce qu'on a tendu quelquefois à faire croire en France, les conséquences d'un aventurisme américain. C'est dire que la situation demeure en Europe, quelles que soient les apparences, potentiellement dangereuse.

Nous en tirons pour notre part la conclusion que le maintien de l'alliance atlantique et celui de notre pays dans cette alliance conservent toute leur justification.

J'ajoute que, même si l'Est et l'Ouest réussissaient à s'entendre, dans les deux ou trois années qui viennent, sur un système de sécurité — ce qui, d'ailleurs, semble une hypothèse assez optimiste — la dissolution de l'alliance ne devrait pas être la conséquence, du moins immédiate, d'un tel accord, et encore moins un préalable. Le nouveau système devrait être mis à l'épreuve avant de remplacer l'ancien.

L'an dernier, M. le Premier ministre avait déclaré que le Gouvernement n'entendait pas remettre en cause l'alliance atlantique, dont le maintien lui paraissait indispensable, et vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, aviez ajouté cette précision que la France n'avait pas l'intention de se prévaloir de la clause qui permet à chaque partenaire de mettre, en 1969, pour ce qui le concerne, un terme au traité de l'Atlantique Nord.

Rien n'est venu infirmer ces déclarations ; mais nous avons été obligés d'observer qu'au cours de la déclaration que vous venez de faire devant l'Assemblée nationale vous n'avez pas fait la moindre allusion à l'alliance atlantique ; et nous nous demandons, par conséquent — quoique je me refuse personnellement à accepter cette hypothèse — si les propos antérieurs étaient seulement des paroles de circonstance. Pour ma part je me refuse, je le répète, à le croire, même si un certain parfum de neutralité tend à imprégner peu à peu notre politique étrangère.

Le retrait de la France de l'Organisation atlantique étant aujourd'hui chose faite, notre drapeau ne flottait plus sur les quartiers généraux atlantiques à côté de ceux de nos alliés, une grande faille correspondant à tout le territoire de la France s'est ouverte dans les communications Nord-Sud des territoires européens protégés par le traité.

Je ne sais quel bénéfice ce retrait nous a procuré, sur quel plan que ce soit, politique, psychologique ou militaire,

et je ne parle pas des conséquences sociales du licenciement de près de 20.000 employés français.

Mais j'avais cru comprendre il y a un an que le Gouvernement, s'il refusait l'intégration des forces françaises stationnées en Allemagne dans le dispositif de défense allié « espérât — je cite vos propres paroles, monsieur le ministre — pouvoir engager sans retard une négociation, étant bien entendu que tout accord devrait être complété par un autre intervenant dans le cadre de l'alliance atlantique pour ce qui concerne la participation de nos forces aux côtés de nos alliés dans l'hypothèse où le traité serait appelé à jouer ».

Et M. le Premier ministre, de son côté, nous avait fait un tableau fort confiant de ce que serait la situation en cas de conflit. Je le cite :

« Une alliance librement consentie, des accords lui permettant de jouer à plein dès l'instant de l'agression et prévoyant la coopération de toutes les armées alliées, y compris la nôtre ».

Depuis ces déclarations, le Gouvernement a observé sur les négociations qui devaient être ouvertes une grande discrétion. Celle-ci signifie-t-elle que les conventions qui devaient régler le sort de nos forces d'Allemagne, dans leurs relations tant avec l'Allemagne fédérale qu'avec les autres forces alliées n'ont pas encore été conclues ?

Le Gouvernement ne pense-t-il pas qu'il serait convenable que le Parlement fût informé de la teneur de ces accords s'ils ont été mis au point ? Et, s'ils ne l'ont pas été, le Parlement n'est-il pas fondé à se soucier de ce qu'il adviendrait de nos forces au cas où un conflit éclaterait ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur plusieurs bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Nous sommes d'autant plus fondés à nous interroger que, si j'en crois le bulletin des nouvelles de l'O. T. A. N. de décembre 1966, M. le Premier ministre aurait exposé devant les auditeurs de l'institut des hautes études de défense nationale, en des termes assez différents de ceux d'avril, la situation résultant du retrait de nos forces de l'O. T. A. N.

« En fait, si l'on y réfléchit bien, aurait dit M. le Premier ministre, les changements se bornent à nous remettre dans l'état où se trouvait la France tout au long de son histoire, ou à peu près, jusqu'en 1939, état qui n'avait cessé pour elle que depuis la dernière guerre. »

C'est précisément le retour à ces formules périmées d'alliance et d'organisation — dont nous savons ce qu'elles nous ont coûté — qui nous avait paru contraire à l'intérêt du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Pour notre part, il nous paraît inconcevable que nous demeurions ainsi dans le vide et que de nouveaux arrangements ne viennent pas remplacer ceux que nous avons rompus. Le Gouvernement ayant refusé le système de l'intégration, il doit en proposer un autre qui assure à tout le moins une coordination et une coopération des forces françaises et des forces alliées et principalement des trois forces nucléaires de l'alliance.

Sur ce point capital, nous souhaiterions savoir si le Gouvernement a ouvert ou compte ouvrir avec Londres et avec Washington des négociations sérieuses et approfondies dans le plus bref délai possible.

Je sais bien que les négociations avec l'Angleterre et les Etats-Unis ne sont guère de mode en ce moment et qu'il est de bon ton de prendre ses distances à l'égard de Washington et de les maintenir à l'égard de Londres, mais, même si l'on peut discuter sur la forme à donner aux relations entre l'Angleterre et l'Europe, même si la politique américaine prête à la critique et parfois sévèrement, en particulier au Viet-Nam, ne serait-ce pas, en fin de compte, sur l'alliance étroite et sur l'engagement combiné de nos forces et de celles de l'Angleterre et des Etats-Unis que reposerait notre sécurité en cas de conflit ? Dès lors, c'est à cette alliance et à cette coordination qu'il faut maintenant travailler et il importe que nul ne l'ignore.

Rien dans ces préoccupations, j'en suis convaincu, ne peut nuire à la détente de nos relations avec l'Union soviétique et l'Europe de l'Est que nous considérons avec vous comme nécessaire et comme souhaitable, car, de deux choses l'une : ou les dirigeants soviétiques sont sincères dans leur désir de détente et, dans ce cas, ils doivent accepter de la négocier ; ou bien, ils jouent avec la France comme ils ont joué déjà dans le passé avec d'autres pays et ils cherchent à profiter de nos ouvertures pour affaiblir l'ensemble du monde occidental sans faire de leur côté de vraies concessions.

C'est donc à une détente négociée qu'il faut tendre et j'espère bien que lorsque M. le Premier ministre et vous-même vous rendrez à Moscou, en juillet, vous vous efforcerez de le

faire comprendre à vos interlocuteurs ; de leur faire comprendre notamment qu'ils doivent admettre un certain nombre de nécessités et de réalités ; par exemple, la nécessité de préparer une solution progressive du problème allemand ; la nécessité de ne pas toucher à cette réalité qui s'appelle le statut de Berlin ; la nécessité de ne pas combattre cette autre réalité qu'est le Marché commun et ne pas tenter d'entraver le mouvement d'unification politique de l'Ouest de l'Europe (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur certains bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste*), la nécessité de ne pas jouer avec les pays sous-développés et de ne pas les lancer dans des aventures sous le prétexte de les délivrer de l'impérialisme.

Si nous avions la certitude que tel est bien le langage tenu, nous serions les premiers à envisager avec confiance un dialogue franco-soviétique et à penser qu'il peut apporter une contribution importante à la cause de la paix.

Mais si nous devons constater que la France ne cherche des appuis à l'Est que pour être en mesure de pratiquer une sorte de jeu de bascule entre les super-grands, il nous semblerait que ce jeu serait à la fois bien pauvre, bien stérile et bien dangereux pour notre pays.

Je veux croire qu'il n'en est rien et que d'autres ambitions inspirent votre politique.

Sur ce chapitre donc, nous sommes prêts à attendre avant de juger bien que, jusqu'à présent, il faut bien l'admettre, les résultats de la politique suivie n'apparaissent pas encore très clairement.

Il ne nous a pas semblé, par exemple, lorsque la crise s'est déclenchée au Proche-Orient, que le Kremlin ait répondu de façon très positive à la proposition française de consultations à quatre. Les dirigeants soviétiques auraient eu là, cependant, une bonne occasion de montrer le prix qu'ils attachaient à l'avis de la France, à la coopération avec elle, et, sur son initiative, à une solution pacifique de la crise.

Le sort réservé à la proposition française de conférence à quatre nous a fait un peu douter de la réalité du « contact permanent » qui, nous avez-vous dit, aurait été gardé avec le Gouvernement de l'U. R. S. S.

Pourtant, cette proposition de la France n'était pas sans valeur sur le plan de l'efficacité. Elle portait quelque peu, sans doute, la marque d'une époque que le monde arabe et, avec lui, l'ensemble du tiers monde jugent révolue. Mais, devant l'impuissance des Nations Unies et la nécessité d'agir vite, elle n'était pas déraisonnable. Elle consacrait évidemment d'une manière officielle la rentrée de l'U. R. S. S. au Moyen-Orient. Mais, après tout, c'est là un fait d'évidence.

Peut-être les Soviétiques regrettent-ils aujourd'hui de n'avoir pas réservé un meilleur accueil à la proposition française. Quoi qu'il en soit, le fait demeure. Peut-on espérer que, demain, la diplomatie française aura plus de prises sur l'U. R. S. S. ? Je le souhaite, mais, là encore, nous voudrions être certains que l'une des motivations du Gouvernement n'était pas de prendre en cette affaire une position de principe différente de celle de l'Angleterre et des Etats-Unis ; car il faut reconnaître à ces deux pays un mérite : ils savent, quoi qu'il leur en coûte, défendre une cause qu'ils croient juste et honorer leurs engagements.

Il n'aura pas échappé à cet égard au Gouvernement qu'un sérieux malaise s'est manifesté dans l'opinion française et internationale, à la suite de la publication du communiqué qui affirmait que « la France n'était engagée à aucun titre, ni à aucun sujet, avec aucun des Etats en cause ».

Comme M. Guy Mollet l'a fort opportunément rappelé à cette tribune, la déclaration faite à l'O. N. U. en mars 1957 par le représentant de la France contredit quelque peu cette affirmation en ce qui concerne tant la liberté de navigation que les conditions de la présence des casques bleus sur le sol égyptien. Depuis lors, M. Christian Pineau a rappelé, dans un journal du soir, que les Nations Unies n'avaient fixé d'autre limite à la durée de leur intervention que la restauration de la paix entre Israël et les Etats arabes et que, par ailleurs, la France s'était engagée à favoriser le maintien des garanties réclamées par l'Etat juif.

Dans votre souci de tenir la balance égale entre les deux camps, êtes-vous bien sûr de ne pas avoir perdu sur les deux tableaux ? Etes-vous si assurés d'avoir retrouvé la confiance des pays arabes, sans perdre celle d'Israël ? Je souhaiterais vivement à cet égard que vous nous précisiez la position actuelle du Gouvernement, en ce qui concerne l'embargo sur les fournitures d'armes ou de pièces de rechange destinées aux huit pays du Moyen-Orient.

Notre pays est-il aujourd'hui — je veux dire depuis le cessez-le-feu — le seul à maintenir un tel embargo ? Quelle est la

position de l'Angleterre qui avait pris la décision de suspendre les livraisons par périodes de vingt-quatre heures seulement ? Quelle est la position de l'Union soviétique dont j'ai lu, comme chacun, qu'elle avait promis à M. Boumediène d'accroître considérablement ses livraisons d'armes ? Et évidemment celles-ci ne sont pas destinées à Israël.

Nous souhaitons qu'il apparaisse, demain plus clairement qu'hier, que la politique indépendante menée par le Gouvernement au Proche-Orient, et qui peut être utile, ne sépare jamais les intérêts de la paix de ceux de la justice et du droit des peuples.

Cela nous paraît la seule manière d'aboutir à des règlements durables.

Or il était injuste de tolérer, comme l'a fait l'O.N.U., les raids de commandos palestiniens organisés en Syrie contre Israël ; il était injuste de ne pas s'opposer à la dénonciation unilatérale du statut de la navigation dans le golfe d'Akaba. Et c'est parce que l'O.N.U. et les grandes puissances ont paru s'accommoder de ces injustices que le sang a finalement coulé et que le fragile équilibre qui existait au Moyen-Orient s'est effondré. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Je ne sais pas de quel crédit nous disposons encore en Israël ou dans le monde arabe. Quel qu'il soit, nous comptons que vous l'utiliserez pour faire entendre la voix de la sagesse et de la justice.

La sagesse consiste à rappeler aux Israéliens qu'ils n'ont pas pris les armes pour annexer de vastes territoires arabes mais pour défendre leur droit à l'existence et à la sécurité.

La justice exige de dire aux peuples arabes qu'Israël a droit à des frontières raisonnables et à être garanti contre les sabotages, les incursions, le bombardement des kibboutzim et l'incendie des moissons.

La sagesse invite aussi à dire aux peuples arabes que, le sort des armes leur ayant été défavorable, deux voies, et deux voies seulement, leur sont désormais ouvertes : celle de la revanche ou celle de la paix.

Le désir de revanche peut être, après une défaite, la réaction naturelle, instinctive, je dirai même parfois la réaction de la dignité. Mais où mène cette réaction dans le cas présent ? A une nouvelle course aux armements, coûteuse, stérile et épuisante pour les peuples arabes. Qui pourrait les y encourager ?

En outre, si, au-delà d'une revanche, les chefs des gouvernements arabes songent à une croisade anti-israélienne et, en fin de compte, à la liquidation d'Israël, les grandes puissances devraient dire alors que, cette fois, elles ne pourraient rester neutres et devraient s'opposer à ces desseins.

La seule voie réaliste, si difficile qu'elle soit, est celle de la paix, et d'une paix qui soit, autant que ce mot ait un sens, définitive.

Une telle paix comporte inévitablement une part de résignation. Les Etats arabes devront se résigner à reconnaître l'Etat d'Israël, à l'admettre comme une réalité au Proche-Orient, à l'accepter comme voisin, à normaliser leurs relations avec lui, à ne pas entraver son développement.

Mais cette reconnaissance du fait israélien peut être aussi le point de départ d'une prise de conscience au niveau de l'ensemble des Etats arabes. Pendant trop longtemps ceux-ci ont eu comme seul ressort pour tendre leurs énergies l'appel à la lutte contre Israël. Il est temps pour le monde arabe de comprendre la stérilité de cette lutte et de fonder la coopération des peuples qui le composent sur des bases plus réalistes et plus progressistes. S'ils s'attachaient à développer leurs richesses naturelles, leur économie, leurs valeurs culturelles, leurs capacités techniques et scientifiques, les peuples arabes trouveraient, j'en suis sûr, beaucoup d'appuis extérieurs, et nous devrions leur promettre, au premier rang, celui de la France.

Quant à Israël, si nous comprenons sa fermeté à vouloir obtenir des garanties indispensables à sa sécurité, au nombre desquelles doit figurer la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba et à travers le canal de Suez, nous lui disons tout aussi franchement que sa coopération est nécessaire, qu'il doit s'efforcer de trouver une solution durable au problème des réfugiés palestiniens et qu'il faut aussi qu'il se prête à un statut très souple pour les Lieux saints.

Nous vous avons approuvé de vouloir maintenir la France, et d'ailleurs l'ensemble des grandes puissances, hors du conflit. Nous vous avons approuvé de proclamer notre neutralité tant qu'il s'agissait d'éviter une extension du conflit. Mais nous avons regretté qu'à certains moments critiques cette neutralité ait paru marquée de quelque ambiguïté.

Certaines déclarations faites en votre nom en Egypte, il y a quelques semaines, nous ont paru excessives.

Pourquoi aussi êtes-vous resté passif devant la décision du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies de retirer les « casques bleus », et quelle fut la teneur exacte de ces déclarations françaises auxquelles le président Nasser a fait allusion dans le discours au cours duquel il annonçait sa démission ?

Tout au long de la crise, en observant les efforts du Gouvernement pour peser sur le déroulement des événements, pour faire entendre une certaine voix, pour jouer un rôle, combien de Français ne se sont pas dit une fois de plus : Si c'était l'Europe unie qui intervenait, si c'était la Communauté européenne qui, face aux Etats-Unis, à l'U. R. S. S. et aux belligérants, prenait position, si des décisions comme celle de l'embargo étaient prises non pas par le seul gouvernement français mais ensemble et simultanément par les gouvernements de l'Europe unie, quelle différence, quelle plus grande efficacité ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur quelques bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.) Quelle garantie accrue pour la sécurité de l'Europe et la paix du monde, quel avantage aussi pour les antagonismes, pour Israël comme pour les Arabes qui auraient ainsi une chance de sortir du dilemme U. R. S. S. ou Etats-Unis !

Même si les positions de la France sont justes, la France seule ne peut être qu'un témoin. L'Europe, elle, peut être un acteur, un interlocuteur. Aujourd'hui, au Viet-Nam, l'Europe est absente, et au Proche-Orient elle l'est presque autant. Allons-nous accepter cette absence plus longtemps ? Allons-nous nous résigner, nous Européens, à être toujours les éternels observateurs de crises qui nous engagent malgré nous et sur lesquelles nos moyens d'action sont dérisoires ? Telle est la question qui se pose.

Le Gouvernement veut faire une politique de mains libres. Il ne veut être engagé nulle part que par sa volonté expresse. Mais ces mains qu'il veut garder libres, elles sont libres de quoi faire ? Cette indépendance, à quoi sert-elle ? Ce non-engagement, quelle est sa prise sur la réalité, sur la volonté adverse ?

Nous ne prenons pas parti, nous restons à l'écart, nous gardons nos distances, nous n'intervenons pas, nous avons notre jugement. Mais, en fin de compte, tout cela pèse-t-il d'un poids réel dans la balance ?

Ce prestige, cette autorité, cette sympathie dont nous croyons disposer sont-ils pleinement utilisés ? Ont-ils à leur service des moyens d'action appropriés ?

La France n'a pas l'outil de sa politique, car cet outil serait l'Europe, et l'Europe n'existe pas encore.

Il faut donc faire l'Europe politique, et la faire vite. Nous avons l'espoir que la conférence de Rome pourrait être le berceau de l'Europe politique, que le Gouvernement français y prendrait une initiative et qu'il soumettrait un plan à ses cinq partenaires. Nous étions prêts à accepter que ce plan fût modeste, pourvu qu'il ne fût pas un trompe-l'œil et qu'il préparât sérieusement l'avenir.

Faut-il dire que cet espoir a été déçu ? Non, pas entièrement, car c'est tout de même quelque chose que d'avoir confié aux ministres des affaires étrangères le soin d'étudier les formes que pourrait prendre la coopération politique et d'avoir convenu d'un nouveau sommet européen avant la fin de l'année. Mais il est bien clair que, pour nous, une relance aussi timide n'en est pas une.

Tout se passe comme si le Gouvernement, sans verrouiller la porte devant l'Europe politique, hésitait à l'ouvrir. Pourtant, il reconnaît lui-même que les conditions sont plus favorables qu'il y a quelques temps. Alors, qu'attend-il ?

Ce dont il faut doter la Communauté européenne, c'est d'organes politiques. L'un existe déjà : le conseil des ministres. Mais peut-on se contenter de réunions intermittentes, même si elles sont fréquentes, des ministres des affaires étrangères ? Nous ne le pensons pas. A côté des ministres doit exister un organe communautaire de consultation, de proposition, qui joue dans le domaine politique le rôle qu'exerce dans le domaine économique la commission économique européenne.

Un tel organe aiderait les gouvernements, nécessairement enfermés dans leurs positions nationales, à dégager des attitudes vraiment européennes qui puissent être ensuite adoptées et suivies par tous. Ce serait déjà un progrès sérieux si, dans une première étape, les Six pouvaient s'entendre sur la création d'un tel instrument.

Le Gouvernement estime-t-il possible de s'engager dans cette voie ? Nous aimerions le savoir.

Sans doute nous direz-vous que certains de nos partenaires — je pense notamment aux Pays-Bas — refusent actuellement de prendre cette orientation, de négocier à six, voulant dès maintenant associer l'Angleterre à toute discussion sur l'Europe politique.

Je pense pour ma part que si c'est là vraiment la position hollandaise, nous ne pouvons l'approuver. Mais je me demande si cette position serait maintenant au cas où nos partenaires verraient un gouvernement français enfin franchement et ouvertement décidé à faire l'Europe politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur quelques bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Nos hésitations, vous le savez bien, en ont nourri d'autres et nos ambiguïtés ont renforcé les vieilles méfiances nées des déceptions et des amertumes qui ont été provoquées à divers moments par certaines phases de notre politique européenne.

Pendant longtemps nos partenaires nous ont dit : nous voulons une Europe à six fortement intégrée. Le Gouvernement français répondait : non, je veux bien une Europe à six, mais sans intégration, sur une simple base de coopération. Alors nos partenaires nous ont dit, le jour où l'Angleterre a posé sa candidature au Marché commun : puisque telle est votre Europe, rien ne vous empêche dès lors d'y faire entrer l'Angleterre. Et le Gouvernement français a encore répondu non.

Alors, que veut le Gouvernement ? Il paraît vouloir bloquer l'Europe économique à sept. Serait-ce parce qu'il veut une solide Europe politique à six ? Il ne le semble pas davantage, au moins en ce moment. Alors, qu'en faut-il conclure ? Nos ambitions se limitent-elles, pour l'instant, à une communauté économique à six, sans prolongement politique et sans ouverture vers l'Angleterre ?

S'il en était ainsi, une telle politique négative n'aurait pas notre approbation car nous y verrions non seulement un refus de poursuivre la construction européenne, mais une menace pour l'avenir de cette communauté elle-même qui, privée de toute perspective soit de renforcement, soit d'élargissement, risquerait de s'étioler.

C'est à notre avis dans ces termes que se pose la question de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur quelques bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Pour nous, je vous le dis nettement, monsieur le ministre, la priorité des priorités c'est le renforcement de la Communauté : renforcement sur le plan économique, par le passage rapide et résolument conduit de l'union tarifaire et douanière à l'union économique ; renforcement sur le plan politique, par un commencement sérieux et solide d'union politique et un contrôle démocratique du fonctionnement des institutions européennes par le truchement de l'Assemblée européenne.

Le problème est donc pour nous de savoir si l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun peut nuire à ce double renforcement de la Communauté. Le chef de l'Etat et le Gouvernement paraissent l'affirmer. Mais, à notre sens, ils ne peuvent se contenter de l'affirmer, ils doivent le démontrer, et ne pas le démontrer seulement au cours d'une négociation limitée aux Six, négociation au cours de laquelle le Gouvernement français s'efforcerait de persuader ses cinq partenaires et la commission des dangers que l'adhésion de l'Angleterre ferait courir au Marché commun, mais le démontrer dans une négociation franche, loyale et approfondie entre les Six et l'Angleterre avec l'aide de la commission.

Nous souhaitons donc que le Gouvernement n'utilise pas les ruses de la procédure ni des moyens de pression incompatibles avec un véritable esprit communautaire pour retarder indéfiniment l'ouverture de la négociation.

Nous souhaitons que, si nos cinq partenaires font clairement connaître leur désir d'ouvrir la négociation, la France n'y oppose pas de veto. Si cette position pouvait être indiquée à M. Wilson lorsqu'il viendra dans quelques jours à Paris, nous en éprouverions une vive satisfaction.

Cela ne veut pas dire que, dans la négociation, les Six doivent faire des concessions de nature à altérer non seulement la physiologie actuelle du Marché commun mais aussi ses finalités. Il appartiendra ici à l'Angleterre de démontrer que son adhésion n'aurait pas de telles conséquences. Peut-être ne réussira-t-elle pas à faire cette démonstration, peut-être devra-t-elle renoncer pour un temps à entrer dans la Communauté. Mais une chose nous paraît certaine : si la candidature de l'Angleterre doit être jugée, elle doit l'être par l'ensemble des membres de la Communauté, en présence de la Grande-Bretagne et non pas *in absentia*. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Mesdames, messieurs, réaffirmation du maintien de la France dans l'alliance atlantique au-delà de 1969, négociation immédiate au sein de cette alliance pour organiser sur de nouvelles bases la coopération de nos forces avec celles de nos alliés ; recherche d'une détente négociée avec l'U. R. S. S. dans un esprit de réciprocité et d'équilibre, participation active de la France à la négociation, au Proche-Orient, d'une paix fondée sur

la justice, la coexistence pacifique et le droit de tous les peuples de cette région du monde à l'existence et à la sécurité, renforcement politique et économique de la Communauté européenne, acceptation franche et honnête d'une négociation entre l'Angleterre et la Communauté, telles sont, à notre avis, les principales orientations qui devraient guider, dans la conjoncture actuelle, la politique étrangère de la France.

Si le Gouvernement les acceptait, de sérieux obstacles seraient levés sur la voie d'un dialogue constructif avec lui et sur celle d'une politique étrangère appuyée sur une plus large assise parlementaire que celle qui résulte de nos divergences de politique intérieure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Vendroux. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Jacques Vendroux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis plus optimiste que M. Pleven et je ne crois pas prendre mes désirs pour des réalités en disant que sans doute jamais comme aujourd'hui la France n'a joui, aux yeux des peuples, d'un prestige aussi grand et d'une telle réputation de sagesse.

Or, en cette période de tension où le monde entier observe avec intérêt ce que dit et ce que fait la France et lui exprime à la fois son approbation et sa sympathie, ce qui surprend nombre des commentateurs étrangers est que ses seuls véritables détracteurs soient justement certains Français eux-mêmes, et non des moindres. Je fais donc écho ici, mais en sens contraire, au point de vue que vient d'exprimer M. Pleven.

En effet, contrairement à cette règle respectée dans beaucoup d'autres pays et qui veut que les oppositions fassent preuve d'une certaine discrétion et évitent de gêner les gouvernements lorsqu'il s'agit pour eux, dans une conjoncture difficile — et la conjoncture est actuellement difficile — de définir et de conduire la politique de la nation, nous voyons chez nous se poursuivre le jeu des critiques, d'ailleurs souvent contradictoires, au risque parfois de porter atteinte à l'autorité morale et à l'influence de notre pays.

Combien de naufrages de la France n'ont-ils pas été ainsi prophétisés, même à cette tribune, au cours de ces dernières années, par ceux dont le pessimisme, souvent de commande, va de pair avec la déception qu'ils doivent éprouver de ne pas compter parmi les artisans de son rayonnement et de sa réussite !

Il est notamment une affirmation, tour à tour diagnostique ou pronostique, qui constitue l'un des principaux leitmotivs des écrits et des discours des hommes politiques de l'opposition inconditionnelle. C'est celui de l'isolement de la France dont, disait l'un deux au cours des derniers débats de politique étrangère, on a cent fois parlé.

C'est un autre orateur de la minorité qui soulignait les néfastes remous provoqués par la politique de la France et doutait que cette politique vraiment réaliste pût, de nos jours, faire fi des sentiments profonds des peuples — comme si le réalisme n'était justement pas, dans une certaine mesure, d'en tenir compte. Il ajoutait qu'il n'est pas sage pour la France de renier son capital d'estime, de confiance et d'amitié. En une autre circonstance, le même orateur disait qu'on ne devrait pas pratiquer une politique négative qui irrite tous nos amis.

On a beaucoup parlé de divorce d'avec nos alliés. Bien entendu il a été également prétendu que nous perdions nos amitiés et nos influences dans le camp occidental, pour n'en gagner aucune dans le camp de l'Est. C'est d'ailleurs une observation que présentait M. le président Pleven il y a un instant.

Une de nos plus fameuses Cassandrae à rebours n'alla-t-elle pas jusqu'à dire, il y a quelques mois : « Votre isolement vous conduit, en vous libérant vous-mêmes, à libérer les autres. C'est un fait patent que jamais notre isolement n'a été aussi grand qu'aujourd'hui, au point que nous ne sommes plus, en aucune circonstance, le partenaire ni l'interprète actif de la grande alliance dont nous faisons partie ».

S'agissant de nos relations avec nos amis africains et, d'une façon plus générale, avec le monde en voie de développement, un quatrième détracteur n'hésitait pas à soutenir que, par la faute des aides bilatérales, nous perdions notre crédit auprès de ceux à qui justement nous les consentons sur leur demande. Il est vrai que le même détracteur, très curieusement, se souciait fort peu de se contredire un peu plus tard en déclarant que « ce qui compte, pour le Président de la République, c'est moins le sort des Français en France que la place et le rôle de la France dans le monde ».

Pour en finir avec ce bref tableau du défaitisme, que la littérature et les discours politiques permettraient d'allonger outre-mesure, je citerai simplement une déclaration péremptoire d'un

dernier censeur de la politique du chef de l'Etat et du Gouvernement : « Vous êtes partisans de la France seule... Tous les Français qui voyagent constatent la détérioration de nos relations extérieures ».

Au cours du présent débat, comme dans certains commentaires de l'actualité, le thème de notre isolement sera sans doute provisoirement passé sous silence. L'évoquer à un moment où tous les yeux se tournent vers nous serait vraiment trop ridicule. Mais il est remplacé par un autre thème — qui n'en est qu'une variante de circonstance — celui de notre prétendu désengagement, de notre prétendu neutralisme, de notre prétendu égoïsme.

En réalité, ce que l'opposition a toujours en travers de la gorge, c'est la volonté du Président de la République et du Gouvernement d'assurer l'indépendance et de sauvegarder la liberté d'action de la France. C'est ce que M. Pleven appelait à l'instant « avoir les mains libres ».

Faute de pouvoir trouver un autre point d'attaque, la critique ressasse toujours les trois mêmes éternels griefs : refus de la France d'accepter d'être automatiquement dans le sillage de nos amis américains ; refus de tout principe de supranationalité ; réserves à l'égard d'une adhésion conditionnelle de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Ces deux derniers griefs ont été bien souvent jugés contradictoires ; mais qu'importe ! Ce sont là de vieux chevaux de bataille, fatigués et bons pour la réforme.

Tout cela est dépassé et le rayonnement de la France sur le monde ne s'en trouve en rien affecté. C'est pourquoi, sans m'y attarder, je reviens à mon propos initial en relevant à nouveau cette opinion étonnante : « Tous les Français qui voyagent constatent la détérioration de nos relations extérieures ».

Aucun observateur sincère ne peut ajouter foi à une telle affirmation. Certes, constate-t-on, de-ci de-là, l'expression préfabriquée d'une mauvaise humeur de commande, souvent suscitée d'ailleurs par certains de nos propres compatriotes se servant de tribunes étrangères pour expatrier leurs rancunes de politique intérieure. C'est ainsi qu'en quelque lointaine capitale on peut parfois entendre, dans le cadre restreint de colloques entre partisans d'une même idéologie internationale, un émissaire de notre opposition tenter de discréditer nos institutions et nos chefs, et réussir à troubler occasionnellement quelques consciences, peut-être de temps à autre chez nos amis américains par exemple, un peu moins en Grande-Bretagne, et aussi chez un ou deux de nos partenaires du Marché commun. Par contre, une telle attitude ne fait que choquer, sans les convaincre, les innombrables amis de la France à travers le reste du monde. Et la grande vague de sympathie qui déferle vers nous a vite fait de balayer les commentaires désobligeants de quelques détracteurs farouches, plus spécialement issus des sphères politiques.

Ce qui compte, pour nous, c'est l'estime et l'amitié des peuples. A cet égard, nous pouvons facilement établir les critères qui permettent de mesurer le degré de notre prestige à l'étranger, ou, au contraire, comme certains voudraient le faire croire, la prétendue rigueur de notre isolement.

Car, où que ce soit, les Français débarquant à l'étranger sont immédiatement comblés de protestations d'amitié et de déclarations laudatives en faveur de notre pays, non pas seulement pour la beauté de ses sites, l'élégance de ses femmes, la qualité de ses vins ou le charme de Montmartre, mais surtout pour la sagesse de sa politique de liberté, d'indépendance des peuples et de recherche de la paix.

Que les sceptiques aillent seulement une fois en Afrique noire ! Ils pourront constater ce qu'est l'élan des plus déshérités vers la France, et à travers elle, pourquoi ne serait-ce pas dit ici, vers le général de Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Mais le verdict des opinions publiques serait-il considéré comme un critère insuffisant ? On peut alors mesurer la chaleur des sentiments qu'on nous porte par les confidences des ambassadeurs et des personnalités de passage, ou par les articles de la presse étrangère, encore que les premières soient sans doute feutrées par des impératifs diplomatiques et les seconds trop souvent nuancés pour des mobiles partisans.

Mais il reste un domaine très vaste et très instructif, qui permet une prospection illimitée ; c'est celui des émissions radiophoniques prodiguées à travers le monde, dans toutes les langues, et qui reflètent plus particulièrement le véritable état d'esprit des dirigeants des pays émetteurs. Il s'agit, en effet, pour chacun d'eux de propagande nationale. Ces émissions ne sont donc aucunement destinées à faire la publicité d'un pays étranger quel qu'il soit ; et cela augmente la valeur des jugements qu'on y porte sur la France.

J'ai eu la curiosité et la patience de compulsuler le très épais dossier des émissions des postes étrangers entendus pendant les dix dernières journées de la crise du Moyen-Orient. Bonn, Prague, Johannesburg, Tunis, Alger, Varsovie, Rome, Le Caire et bien d'autres capitales approuvent entièrement la France et voient en elle le pays vers lequel se portent en ce moment toutes les confiances. Moscou nous approuve sous réserve de quelques divergences coutumières. Tel-Aviv, malgré quarante-huit heures d'étonnement et d'interrogations, revient sagement à l'approbation traditionnelle.

Londres et Washington ne disent pas grand-chose et c'est un bon point qu'ils nous accordent là. En effet, si ceux qui parlent de la France sont quasi unanimes dans leurs compliments, le silence de ceux qui n'en parlent pas équivaut à un satisfecit puisque, dans le même temps, ils couvrent les autres de reproches et de sarcasmes.

Pour résumer l'impression générale que l'on peut tirer de ce qui se dit sur les ondes, je me contenterai de citer ce texte tout récent diffusé par la radio de Varsovie à l'intention non pas de la France mais des peuples du Moyen-Orient :

« La politique étrangère du général de Gaulle doit recueillir l'approbation de tous les Etats et de toutes les forces qui, tout en sauvegardant leurs objectifs et leur système politique et social, ne font qu'un avec la France, en ce qui concerne ses activités en faveur du rapprochement et de la paix. Une telle politique, conforme aux intérêts bien compris de la France et de l'Europe, est à juste titre soutenue par le peuple... » Je croyais lire « le peuple polonais », mais j'ai lu « ... le peuple français ».

A ce point de mon intervention, je voudrais me permettre une parenthèse que je ferai très brève en raison de l'heure.

Je viens de me référer aux émissions qu'un grand nombre de pays multiplient à destination des auditeurs étrangers. Depuis quelques années, il n'est plus de désert, de brousse, de zone glaciaire ou tropicale, il n'est plus de « bout du monde » où le transistor ne soit roi. Or il se trouve qu'en ce domaine les moyens dont disposent nos services sont insuffisants. On l'a maintes fois souligné à cette tribune et le problème sera certainement repris au cours du débat budgétaire.

L'amitié et l'estime que portent naturellement à notre peuple la plupart des peuples et notamment ceux en voie de développement, ne pourraient qu'être exaltées par de plus larges possibilités que souhaitent non seulement nos ambassadeurs, non seulement les dirigeants de la plupart des Etats amis, mais surtout les auditeurs eux-mêmes trop souvent privés de la voix de la France.

Revenant aux propos par lesquels je souligne ici combien il est inexact de prétendre que notre pays subirait une sorte de désaffection, qu'il me soit permis d'apporter une dernière preuve du contraire.

Il s'agit de l'empressement que mettent les chefs d'Etat ou de gouvernement à venir à Paris, en voyage officiel ou en visite de travail.

Au cours de ces huit dernières années, le nombre des voyages officiels de chefs d'Etat ou de gouvernement a été de quarante. Celui des visites de travail a été de cinquante-deux. Et je ne compte pas dans ces chiffres les voyages privés. Le faste protocolaire qui rehausse l'éclat de ces visites est la source de faciles ironies dont vivent certains médiocres hebdomadaires en mal de copie ; mais, bien au-dessus de ces critiques méprisables, il y va de l'intérêt de la France comme de l'intérêt de ses interlocuteurs. Car ces voyages ont donné quatre-vingt-douze occasions de dialogue, de compréhension réciproque, d'accords, de solidarité bien comprise et efficace.

Le long et magnifique défilé d'amis de la France qui constituerait la simple énumération de tous ces grands personnages serait fastidieux à cette tribune. Mais la seule évocation de cette fresque prodigieuse, s'ajoutant au rappel de toutes les autres manifestations des sentiments qu'inspire la France, est une preuve de plus de la place exceptionnelle qu'elle occupe à nouveau dans le monde.

Certes, toute médaille a son revers. Notre rayonnement agace parfois, même nos amis. Il peut provoquer aussi un complexe de jalousie. Mais cela ne vaut-il pas encore mieux que d'inspirer la pitié, comme ce fut le cas en des moments de notre histoire qui ne sont pas tellement lointains ?

S'il m'est permis d'exprimer un souhait, en manière de conclusion, souhait auquel s'associeront, j'en suis sûr, beaucoup de membres de cette Assemblée, c'est celui que le Gouvernement poursuive sa politique étrangère dans la voie de sagesse et de fraternité où elle est engagée.

Dans la grande bataille diplomatique qui commence et dont il faut s'attendre que les péripéties mettent à l'épreuve les nerfs les plus solides, le rôle de notre pays va plus que jamais

devenir essentiel. Les protagonistes — certains d'entre eux, tout au moins — semblent attendre du Chef de l'Etat et du Gouvernement de la République les solutions miraculeuses qui effaceraient dans une euphorie générale tous les litiges en cours. Sans vouloir prétendre à rétablir le paradis terrestre dans le Moyen-Orient, et ailleurs par surcroît, il n'est pas douteux que la France pourra contribuer, pour une grande part, à l'établissement d'une paix que l'on souhaite définitive dans cette partie du monde.

Afin de lui permettre de remplir pleinement sa mission, il faut que le pays soit tout entier derrière ceux qui portent la responsabilité de sa politique étrangère. Il nous appartient, au sein de ce Parlement, de donner le témoignage de l'unité nationale.

Nous avons certes le droit, sentimentalement, d'avoir le cœur chaud ; mais la raison et l'intérêt général nous commandent de conserver aussi la tête froide. C'est à cette condition que nous jouerons dignement et pleinement notre rôle de parlementaires.

Le mot de la fin sera, pour moi, de reprendre tout simplement la dernière déclaration faite à cette tribune par mon éminent prédécesseur à la commission des affaires étrangères, M. Maurice Schumann : « Le rayonnement de la France est dû au fait qu'elle met sa grandeur au service du rapprochement entre les peuples. » (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

— 7 —

HAUTE COUR DE JUSTICE

Résultat du scrutin pour l'élection de douze juges titulaires.

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection de douze juges titulaires à la Haute Cour de Justice :

Nombre de votants.....	281
Bulletins blancs ou nuls.....	11
Suffrages exprimés.....	270
Majorité absolue des membres composant l'Assemblée	244

Ont obtenu :

MM. Massot	182	suffrages.
Chazelle	181	—
Rousselle	175	—
Rivière	152	—
Charret	151	—
Pierre Pouyade	151	—
Delong	149	—
Valentino	146	—
de Broglie	143	—
Alain Terrenoire	137	—
Claudius-Petit	136	—
Doize	114	—
Baillet	114	—
Divers	9	—

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des membres composant l'Assemblée, il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

L'Assemblée voudra sans doute laisser à la conférence des présidents le soin de proposer une date pour ce deuxième tour, ainsi que pour l'élection des juges suppléants. — (Assentiment.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq minutes.)

Le Chef du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELSACCHI.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

1^{re} séance du jeudi 15 juin 1967.

SCRUTIN (N° 7)

Sur l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

Nombre des votants.....	479
Nombre des suffrages exprimés.....	477
Majorité absolue.....	239
Pour l'adoption.....	234
Contre	243

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1) :

MM. Abdolkader Moussa All. Ansqer. Anthonioz. Mme Aymé de La Chevrellère. Mme Baclét. Bailly. Balança. Baridon (Jean). Barillon (Georges). Baa (Pierre). Mme Batier. Baudouin. Baumel. Bécam. Belcour. Bénard (François). Beraud. Berger. Bichat. Bignon. Bisson. Blzet. Biary. Boinwillers. Boisdé (Raymond). Bonnet (Christian). Bordage. Borocco. Boscary-Monsservin. Boscher. Bourgeois (Georges). Bourgoin. Bousquet. Bousseau. Boyer-Andrivat. Bozli. Brial. Bricout. Briot. Broglie (de). Buot. Buron (Pierre). Call (Antoine). Caillaud. Caille (René). Capitant. Catalifaud. Cattin-Bazin. Chalandon. Chambrun (de). Chapalain. Charlé. Charret. Chassagne (Jean). Chauvet. Chedru. Christiaens. Clostermann. Cointat. Cornet (Pierre). Cornette (Maurice). Couderc. Cumaros. Cousté. Damette. Danel. Danilo. Dassault. Degraeve. Delachenal.	Delatre. Delmas (Louis-Alexis). Dejong. Deniau (Xavier). Denis (Bertrand). Deprez. Mlle Diensch. Djoud. Dominati. Dusseaux. Duterne. Duval. Ehm (Albert). Faggianelli. Falala. Fanton. Favre (Jean). Feit (René). Flornoy. Fossé. Foyer. Frys. Georges. Gerbaud. Girard. Giscard d'Estaing. Godefroy. Grally (de). Granej. Grimaud. Grussenmeyer. Guilchard (Claude). Gullermin. Habib-Deloncle. Halgouët (du). Hamelin. Hauret. Mme Hauteclouque (de). Hébert. Herzog. Hinsberger. Hoffer. Hoguet. Inchauspé. Ithurblide. Jacquet (Marc). Jacquinot. Jacson. Jamot. Jarrox. Jenn. Julia. Kasperet. Krieg. Labbé. La Combe. Laudrin. Le Hault de La Morinière. Le Douarec. Lehn. Lemaître. Lepage. Lepou. Lepidi. Le Tac. Le Theule. Limouzy. Lipkowski (de). Léoux. Luciani.	Macé (Gabriel). Macquet. Malliot. Mainguy. Malène (de la). Marette. Marie. Massoubre. Mauger. Manjoulan du Gasset. Meunier. Mossec. Mohamed (Ahmed). Mondon. Morison. Nessler. Neuwirth. Noël. Offroy. Palewski (Jean-Paul). Paquet. Peretti. Perrot. Petit (Camille). Peyret. Pezout. Pianta. Picquot. Pisani. Mme Ploux. Poirier. Poncelét. Pons. Poujadé (Robert). Poupiguet (de). Pouyade (Pierre). Préaumont (de). Quentier (René). Rabourdin. Radium. Renouard. Réthoré. Ray (Henry). Ribadeau Dumas. Ribière (René). Richard (Jacques). Richard (Lucien). Rickert. Ritter. Rivain. Rivière (Paul). Rivière. Rocca Serra (de). Roulland. Roux. Ruais. Sabatier. Sablé. Sagette. Saïd Ibrahim. Salardaine. Sallé (Louis). Sanford. Schnebelen. Scholer. Schvartz. Sers. Souchal. Sprauer. Taittingar. Terrenoire (Alain). Terrenoire (Louis). Thomas.
--	---	--

Tomasini.
Triboulet.
Tricon.
Trorrial.
Valenet.
Valentino.
Valleix.
Vendroux (Jacques).

Vendroux (Jacques-Philippe).
Verkindère.
Verpillière (de La).
Vertadier.
Vittet.
Vivien (Robert-André).

Vollquin.
Volsin.
Wagner.
Weber.
Weinman.
Westphal.
Zimmermann.

Mollet (Guy).
Montagne.
Montalat.
Montesquiou (de).
Morillon.
Morlevat.
Moulin (Jean).
Musmeaux.
Naveau.
Nègre.
Niès.
Notebart.
Odru.
Oillyvo.
Orvoën.
Palmero.
Périllier.
Péronnet.
Philibert.
Pic.
Picard.
Pidjot.
Pieds.
Pierrebouurg (de).

Pimont.
Planeix.
Pleven (René).
Ponsellé.
Poudevigne.
Prat.
Mme Prin.
Privat (Charles).
Mme Privat (Colette).
Quettier.
Ramette.
Raust.
Regaudie.
Restout.
Rey (André).
Rieubon.
Rigout.
Roche-Defrance.
Rochet (Waldeck).
Roger.
Rosselli.
Rossi.
Roucaute.
Rousselet.

Royer.
Ruffe.
Sauzedde.
Schaff.
Schloesing.
Sénès.
Spénale.
Sudreau.
Mme Thome-Patenôtre.
Tourné.
Mme Vaillant-Couturier.
Valentin.
Vals (Francis).
Ver (Antonin).
Mme Vergnaud.
Vignaux.
Villa.
Villon.
Vinson.
Vivier.
Vizet (Robert).
Yvon.

Ont voté contre (1) :

MM.
Abelin.
Achille-Fouid.
Aillières (d').
Alduy.
Allainmat.
Andrieux.
Arraut.
Ayma (Léon).
Baillot.
F. Anger (Robert).
Balmigère.
Barberot.
Barbet.
Barel (Virgile).
Barrot (Jacques).
Bayou (Raoul).
Bénard (Jean).
Benoist.
Berthouin.
Bertrand.
Bilbeau.
Billères.
Billoux.
Bonnet (Georges).
Bordeneuve.
Bosson.
Boucheny.
Boudet.
Boulay.
Bouloche.
Bourdellès.
Bouthière.
Brettes.
Brugerolle.
Brugnon.
Bustin.
Canacos.
Carlier.
Carpentier.
Cassagne (René).
Cazelles.
Cazenave.
Cermolacce.
Césaire.
Chambaz.
Chandernagor.
Charles.
Chauvel (Christian).
Chazalon.
Chazelle.
Chochoy.
Claudius-Petit.
Cléricy.
Combrisson.
Commenay.
Cornette (Arthur).
Cornut-Gentille.

Coste.
Cot (Pierre).
Coullet.
Darchlcourt.
Dardé.
Darras.
Daviaud.
Dayan.
Defferre.
Dejean.
Deléls.
Delmas (Louis-Jean).
Delorme.
Delpéch.
Delvainquièrre.
Denvers.
Deplétri.
Deschamps.
Desouches.
Desson.
Didier (Emile).
Doize.
Donzans.
Drayfus-Schmidt.
Ducoloné.
Ducos.
Duffaut.
Duhamel.
Dumas (Roland).
Dumortier.
Dupuy.
Durauffour (Paul).
Durauffour (Michel).
Duroméa.
Ebrard (Guy).
Eloy.
Escande.
Estier.
Fabre (Robert).
Fajon.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Feix (Léon).
Fiévez.
Filloud.
Fontanet.
Forest.
Fouchier.
Fouet.
Fourmond.
Frédéric-Dupont.
Fréville.
Gaillard (Félix).
Garcin.
Gardin.
Garnet.
Gosnat.
Gouhier.

Grenier (Fernand).
Guerlin.
Guidet.
Guille.
Guyot (Marcel).
Halbout.
Hersant.
Hostier.
Houël.
Inuel.
Jacquet (Michel).
Jana.
Juquin.
Labarrère.
Lacavé.
Lacoste.
Lafay.
Lagorce (Pierre).
Lagrange.
Lainé.
Lamarque-Cando.
Lamps.
Larus (Tony).
Laurent (Marceau).
Laurent (Paul).
Lavielle.
Lebon.
Leccia.
Le Foll.
Lcjeuna (Max).
Leloir.
Lemolne.
Leroy.
Le Sénéchal.
Levol (Robert).
L'Huillier (Waldeck).
Lolive.
Lombard.
Longueueu.
Loo.
Loustau.
Maisonnat.
Manceau.
Mancey.
Marin.
Maroselli.
Masse (Jean).
Massot.
Maugein.
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Merle.
Mermez.
Métayer.
Milheu.
Millet.
Mitterrand.

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM. Guilbert et Ziller.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Cerneau.
Destremau.

Griotteray.
Hunault.

Ornano (d').
Poniatowski.

Excusé ou absent par congé (2) :

(Application de l'article 159, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Beauguitte (André).

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Cazelles à M. Cassagne (René) (maladie).
Césaire à M. Cornut-Gentille (maladie).
Dassault à M. Quantier (René) (maladie).
Mohamed (Ahmed) à M. Luciani (maladie).
Ramette à M. Lamps (accident).
Saïd Ibrahim à M. Sabatier (maladie).
Sauzedde à M. Boulay (événement familial grave).
Thomas à M. Rey (Henry) (maladie).

Motifs des excuses :

(Application de l'article 159, alinéa 3, du règlement.)

M. Beauguitte (André) (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

(2) Se reporter à la liste ci-après des motifs des excuses.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)